

ABONNEMENT.

SAUMUR :  
Un an... 30 fr.  
Six mois... 16  
Trois mois... 9  
Poste :  
Un an... 35 fr.  
Six mois... 18  
Trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.  
Réclames, —... 30  
Faits divers, —... 15  
RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués  
doivent être remis au bureau  
du journal la veille de la repro-  
duction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

24 Août 1883.

Chronique générale.

L'ALLEMAGNE ET LA FRANCE.

Parlant de la convocation du Parlement allemand et de l'article publié avant-hier par la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, le correspondant berlinois de la *Gazette de Cologne* s'exprime de la manière suivante :

« Nous reproduisons sous toutes réserves une supposition qui n'est pas tout à fait sans vraisemblance et d'après laquelle le Parlement aurait à s'occuper de choses « plus sérieuses » que le traité de commerce hispano-allemand. Le ministre de la guerre de France veut (et il n'a pas encore renoncé à cette intention) mobiliser à titre d'essai un corps d'armée à la frontière française de l'Est, c'est-à-dire mettre sur cette frontière un corps d'armée sur le pied de guerre.

« C'est là un projet sans précédent dans l'histoire.

« On n'a pas appris que des explications aient été données à notre ministre des affaires étrangères touchant la nature de cette mesure, c'est pourquoi le prince Bismark ne serait plus le prince Bismark, et les chefs de notre armée montreraient une insouciance sans bornes, s'il ne consacrait pas à l'événement qui se prépare toute l'attention qu'il mérite. Aussi est-il très-possible, ou du moins supposable, que le gouvernement impérial songe à demander au Parlement les moyens nécessaires pour mobiliser également, à titre d'essai, un ou deux corps d'armée.

« Une résolution du Parlement allemand dans ce sens aurait, nous l'espérons, pour effet de mettre le gouvernement dans la possibilité de ne pas employer le crédit voté. Ce serait déjà un important résultat. La sup-

position ci-dessus mentionnée concernant le motif de la convocation du Parlement est en quelque sorte corroborée par les déclarations de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*. Espérons que cette douche refroidira comme il faut les cervelles un peu échauffées de nos voisins. »

Les républicains tiennent décidément à ce que la troisième République soit la glorification du crime sous toutes les formes.

Après avoir amnistié les incendiaires et les assassins de la Commune sous prétexte qu'égorger des prêtres, fusiller un archevêque, brûler des palais sont des crimes politiques, voilà que nos humanitaires entendent réhabiliter les criminels dits de droit commun.

Voici en effet ce qui se passe : Quelques jours avant la séparation du Parlement, la Chambre a été saisie d'une proposition de loi tendant à modifier les articles 619, 620 et 635 du Code d'instruction criminelle.

Voici le texte de cette proposition : « Art. 1<sup>er</sup>. — Les articles 619, 620 et 635 du Code d'instruction criminelle sont modifiés ainsi qu'il suit :

« Art. 619. — Tout condamné, même par contumace ou par défaut, à une peine afflictive ou infamante, ou à une peine correctionnelle, qui a subi ou preserit sa peine, ou qui a obtenu des lettres de grâce, peut être réhabilité. »

Ainsi un assassin qui a pu se soustraire par la fuite au châtement pourra, sans même avoir purgé sa contumace, s'il a été condamné par défaut, ou même s'il a pu échapper aux poursuites pendant un certain nombre d'années, être réhabilité !

Non-seulement il n'aura rien à redouter de la justice, mais encore on lui rendra tous ses droits civils et politiques ! Et il deviendra l'égal du plus honnête homme !

Et il pourra être investi des fonctions publiques, il pourra être député, sénateur ! Allons ! faussaires, voleurs de grands che-

mins, empoisonneurs, parricides — car le projet de loi ne fait pas d'exception — courage ! Il ne s'agira plus pour vous que d'être habiles, patients et d'avoir des protecteurs !

Nous avouons que nous ne pensions pas que la dépravation légale pût aller aussi loin.

Le directeur du personnel du ministère de la justice, M. Jacquin, vient de terminer et de transmettre à M. Martin-Feuillée son travail sur la réorganisation de la magistrature.

M. Martin-Feuillée aura besoin d'une dizaine de jours au moins pour vérifier et contrôler chaque mouvement.

Il est vrai de dire que le travail de M. Jacquin est des plus complets.

Il a été dressé pour chaque tribunal et pour chaque cour un tableau particulier à six colonnes, contenant :

- 1° L'historique des antécédents de chaque magistrat ;
- 2° L'appréciation de ses capacités et l'énumération de ses titres ;
- 3° Des renseignements sur ses opinions et sur son attitude politique ;
- 4° L'opinion du procureur général, parfois du premier président ;
- 5° L'opinion du préfet ;
- 6° Enfin des notes confidentielles sur les protecteurs passés et présents de chaque magistrat.

Le ministre de la guerre va entreprendre une nouvelle tournée d'inspection sur notre frontière du Nord, depuis les Ardennes jusqu'au Pas-de-Calais.

Les statues des maréchaux de l'Empire, placées dans des niches sur la façade du Louvre, du côté de la rue Rivoli, offusquaient les grands hommes de la troisième République.

Ces statues vont être remplacées par des sujets mythologiques dont on attend le plus grand effet.

Un journal spécialement adressé à la jeunesse des écoles secondaires pour l'enseignement militaire paraîtra à Paris le 4<sup>er</sup> septembre sous le titre : *Le Bataillon scolaire*.

Le directeur de ce journal est un ancien officier de l'armée.

On lit dans le *Temps* :

« Le Conseil d'arrondissement d'Arles a rédigé hors session une adresse au garde des sceaux le sommant de révoquer tous les magistrats composant le tribunal civil de Tarascon. »

C'est un bon début !

LE VOYAGE AUX CINQ CAPITALES DU NORD.

M. Ivan de Woestyne, dont il a été beaucoup question dans l'affaire de Cisse, avait dernièrement organisé un voyage aux cinq capitales du Nord. Un bateau spécialement aménagé à cet effet, le *Poitou*, devait quitter La Havre samedi dernier. Tout était prêt à l'heure fixée, raconte le *Figaro*, le capitaine était à son bord ; les passagers avaient quitté la gare Saint-Lazare par le train qui avait été commandé à leur intention à 4 h. 40 ; le premier dîner fut même servi, suivant le programme, à six heures, enfin on n'attendait plus pour lever l'ancre que l'arrivée de l'organisateur de l'expédition ; mais on attendit vainement toute la journée de dimanche, ainsi que celle de lundi.

M. Ivan de Woestyne avait assisté au départ du train spécial à la gare Saint-Lazare. Il avait promis à ses souscripteurs de les rejoindre dans la soirée, mais il n'a plus reparu et n'a plus donné signe de vie.

Cette étrange disparition a tout naturellement empêché le capitaine du *Poitou* de partir ; les malheureux voyageurs ont dû débarquer, on comprend avec quels sentiments de déception et de légitime irritation. L'expédition avait été organisée moyennant une somme de 500 fr. payée d'avance. Environ

10 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## La majorité de M<sup>lle</sup> Bridot

IV

— Ainsi donc, disait Thérèse à l'artiste en train d'ébaucher son portrait, ainsi donc, monsieur Jacquemart, vous n'avez pas cent mille livres de rentes ?

— Je ne les ai ni les envie, mademoiselle... car je me connais... les ayant, je mangerais tant de galette que j'en mourrais dans l'année !

Thérèse se prit à rire.

— Très-bien ! fit Jacquemart, je ne me suis permis cette mauvaise plaisanterie qu'à seule fin de vous faire montrer les dents... J'ai besoin de votre sourire pour mon chef-d'œuvre... Il n'a besoin que de vous ressembler...

— Oh ! oh ! monsieur Jacquemart... un madrigal !

— C'est bien le moins que je vous doive, à vous, mademoiselle, si complaisante et si bonne envers moi. Quand je pense qu'après la fuite incongrue, incompréhensible de mon ami Raymond, je désespérais de voir se réaliser mon rêve qui était

de faire votre portrait... et que, dès le lendemain, un petit billet m'apperte l'invitation de me rendre au château de Bussières avec une toile de six pieds. Quelle joie ! mais vous aviez donc deviné mon ambition ? Ne seriez-vous pas une bonne fée, mademoiselle... et cette grande canne qu'on vous voit sur la plage, ne serait-elle pas votre baguette ?

— Encore !

— C'était pour avoir un second sourire. Merci ! Je m'empressai bien vite d'arriver au château, où je me trouve très-bien, comme en pays de cocagne. Aussi, je dois vous en prévenir, ce sera très-long. Mais pour que vous ne vous ennuyiez pas trop, je vous raconterai des histoires.

— J'accepte, répondit Thérèse, en réprimant sa satisfaction par trop évidente, et pour commencer, monsieur Jacquemart, racontez-moi donc la vôtre.

— Oh ! oh ! la mienne ; elle n'est ni très-gaie, ni très-intéressante. Je suis un gamin de Paris, élevé à la bohème et devenu peintre on ne sait trop comment. J'ai commencé mes études sur les murailles de la capitale. Plus tard, pour me mettre à la couleur, on m'a vu peindre des devantures de boutiques... puis, montant en grade, oser les attributs, à savoir : le pâté avec la tête de canard qui passe, la carpe enroulée d'une anguille, la bouteille de bière qui mousse, le buisson d'écrevisses, etc., etc. C'était le bon temps. On mangeait tous les jours. Mais le diable me tentant je voulus

devenir artiste. Aïe, aïe, aïe ! quelle lutte ! Je ne recommencerais pas. On ne rencontre pas tous les jours un ami comme Raymond.

— Ah ! dit la jeune fille avec un plus vif intérêt, ah ! M. Raymond vous a rendu de grands services.

— Des services ! c'est-à-dire qu'il m'a sauvé la vie ni plus ni moins. Tout ce que je suis, tout ce que je serai peut-être un jour, c'est à lui que je le dois. Un cœur d'or, un ami comme il n'y en a pas ! Et si je me permets ce mot-là, c'est non pas parce qu'il a su descendre jusqu'à moi, mais plutôt m'élever jusqu'à lui. Le peu d'éducation que j'ai maintenant, ma dignité, mon talent... car j'en ai, parole d'honneur !... c'est à lui que je dois tout. Et quelle générosité ! quelle délicatesse ! Raymond, voyez-vous bien, Raymond, c'est tout à la fois un grand seigneur et un grand artiste. En voilà un dont l'histoire vous intéresserait. Presque un roman.

— Un roman, dit Thérèse, en cherchant à feindre l'indifférence. J'adore les romans. Voyons celui de M. Raymond.

— Eh ! je ne demande pas mieux, car ce sera faire son éloge. Mais, pour m'en récompenser, faut être bien sage et ne pas changer notre pose, ainsi que vous venez de le faire tout à l'heure. Permettez-moi de replacer ce bras, ce pli. Mais qui vient nous déranger ?

C'était M<sup>me</sup> Vauquelin, suivie ou plutôt précédée

d'un épaveul de grande taille. Celui-ci vint se coucher aux pieds de Thérèse.

— Bravo ! s'écria Jacquemart, voilà précisément l'accessoire qui me manquait. Me permettez-vous, mademoiselle, de lui donner sur la toile la place qu'il vient de choisir lui-même auprès de vous ?

Thérèse consentit du geste. Puis, tout en caressant le chien :

— Tu l'entends, mon pauvre Bob, il va te falloir aussi poser, et, pour prendre patience, tu n'auras pas le plaisir de pouvoir comprendre les histoires de M. Jacquemart.

— Ah ! fit Henriette, M. Jacquemart raconte des histoires ?

— Ni plus ni moins que Sheherazade, l'amoureuse sultane des *Mille et une nuits*. Assieds-toi là, petite mère, et tu vas en juger.

Et, d'un air câlin, elle embrassa Henriette. A son arrivée, cependant, elle n'avait pu dissimuler un premier mouvement de contrariété. Mais Thérèse était de celles qui prennent complètement leur parti. L'obstacle lui plaisait. Entendre devant la femme de son tuteur ce dangereux récit qu'elle-même avait provoqué, c'était un attrait de plus dans l'amer plaisir de sa curiosité satisfaite.

— Avant de frapper les trois coups, dit Jacquemart, un dernier regard, s'il vous plaît, à notre décor.

Il alla donner [plus d'ouverture au rideau qui

deux cent cinquante personnes ont souscrit, et M. Ivan de Westyne a encaissé de ce chef, assure le Gaulois, une somme de 425,000 francs. Sur cette somme, il devait remettre au départ, au commandant du Poitou, 45 mille francs qu'il n'a pas remis. Les souscripteurs déçus ont repris la route de Paris, non sans avoir déposé une plainte au parquet.

NOS TYRANS.

Sous ce titre, on lit dans la spirituelle Lanterne d'Arlequin :

« Plusieurs modestes employés ont été révoqués, cassés, renvoyés, pour n'avoir pas suffisamment illuminé leurs fenêtres le 14 juillet ; ainsi nous avons maintenant un nombre de nos libertés l'illumination obligatoire.

« Nous avons aussi l'école obligatoire, et malheur aux pauvres fonctionnaires qui préfèrent envoyer leurs enfants à l'école où on leur enseigne qu'il y a un bon Dieu et où on leur fait apprendre leur catéchisme ! La République, toujours au nom de la liberté, ne se gêne pas pour faire savoir aux fonctionnaires que les préférences bien accentuées du gouvernement sont pour les écoles sans Dieu, et que celui qui mettrait son enfant à l'école libre serait impitoyablement renvoyé....

« Voilà comment les républicains comprennent et appliquent les trois mots qu'ils inscrivent partout : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ. »

SOTTISES DE M. THIBAUDIN.

On écrit de Londres :

« On s'amuse beaucoup de ce côté du Détroit des sottises de M. Thibaudin. A peine a-t-il donné aux officiers français un uniforme commode et élégant qu'il s'empresse de leur octroyer la permission de ne pas le porter.

« Il est probable qu'il a été guidé en cette circonstance par l'exemple de ce qui se passe ou plutôt de ce qui se pratiquait en Angleterre. Mais quelle différence dans les deux cas ! Ici le corps d'officiers était exclusivement composé de gens riches et aristocratiques. C'était avant tout une réunion de gentlemen ; en dehors du service, les distinctions de grades n'existaient plus et l'égalité que leur condition sociale justifiait régnait parmi les membres du mess que le plus jeune lieutenant présidait à son tour. Ce qui inspirait surtout aux simples soldats du respect pour leurs officiers, c'était non le grade de ces derniers, mais leur titre de gentlemen. Les deux classes étaient entièrement séparées. Aujourd'hui que des commissions sont données aux sous-officiers, et que la distinction sociale commence à être moins profondément marquée entre les officiers et les soldats, on sent le besoin de fortifier la hiérarchie militaire, et une récente circulaire du duc de Cambridge a prescrit le port plus fréquent de l'uniforme. C'est le moment que M. Thibaudin choisit pour le rendre facultatif. »

mesurait la lumière ; puis se retournant vers son modèle :

— Splendide ! s'écria-t-il ; jamais Lawrence, jamais Dubuffe, jamais Winterhalter n'ont eu pareille occasion, pareille chance !

Il disait vrai, Thérèse avait une délicieuse toilette de fantaisie où le violet foncé se mariait harmonieusement au lilas clair, le velours à la soie, la soie au cachemire. Une ceinture russe, toute plaquée de marcasite, serrait sa taille svelte et cambrée. Un gracieux toquet à plumes blanches coiffait sa tête spirituelle et fière. Au milieu de ce grand salon meublé dans le goût du dix-septième siècle, son épaveuil à ses pieds, sa fine canne de narwal jouant dans sa main, on eût dit une de ces belles frondeuses que Louis XIV enfant aimait à voir passer sous les charmes du palais Mazarin.

Non loin d'elle, Henriette, qui déjà déployait sa tapisserie, formait un charmant contraste à cette aristocratique et superbe beauté toute resplendissante de jeunesse, par le doux et modeste épanouissement de sa simple beauté bourgeoise.

— Un ! deux ! trois ! fit Jacquemart, j'ai saisi mes pinceaux ! je commence. Hum ! hum !...

— Allez donc ! lui souffla Thérèse... Il était une fois...

— Soit !... Il était une fois un jeune prince, ou, pour ne rien exagérer, un jeune vicomte, nommé Raymond de Bussières.

LA PRISE DE HAI-ZUONG.

Une dépêche de Hong-Kong datée du 22 août, et adressée au Times, annonce que les Français se sont emparés de Hai-Zuong à onze heures du matin.

Ils ont pris 450 canons et ont trouvé dans la ville une somme de 50,000 dollars.

Les Annamites se sont enfuis dans l'intérieur des terres.

Hai-Zuong ou Haïduong est une place située sur le bras septentrional du fleuve Rouge, à l'est d'Hanoi.

LE COMMERCE DE LA FRANCE.

Nous avons publié le tableau statistique de nos importations et de nos exportations d'après le Journal Officiel, qui naturellement ne faisait suivre ce document d'aucun commentaire. Il importe cependant d'éclaircir le public sur la portée des chiffres officiels.

De ces chiffres incontestables, il résulte que chaque année l'importation s'accroît d'un façon alarmante pendant que l'exportation diminue.

Ainsi, par rapport aux sept premiers mois de l'année 1882, l'importation, cette année, du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> août, a augmenté de 58,343,000 fr., pendant que nos exportations ont diminué de 50,077,000 fr. !

Ce n'est pas tout. En comparant le chiffre des importations à celui des exportations, il se trouve que les premières dépassent les secondes de 846,330,000 fr. ; en d'autres termes, en sept mois, nous avons payé à l'étranger huit cent quarante-six millions trois cent trente mille francs de plus que nous n'avons reçu de lui.

Sur quel chapitre de notre commerce cette moins-value s'est-elle principalement portée ?

Sur une branche de commerce la plus florissante autrefois : sur les objets fabriqués. C'est, il faut bien le reconnaître, à la décadence de l'industrie française que nous assistons.

A quoi tient ce résultat désespérant ? Aux grèves incessantes qui nous ruinent au profit de nos rivaux ; à cette fièvre de politique qui s'est emparée des travailleurs, grâce aux excitations de nos gouvernements qui s'acharnent à passionner les esprits, en soulevant les questions les plus irritantes et en les tranchant au profit de leurs intérêts et de leurs passions.

FRANCE ET ALLEMAGNE.

Un journal vient de publier une statistique des plus intéressantes ; il s'agit des droits payés par un certain nombre d'articles à leur entrée en France ou en Allemagne :

	En France	En Allemagne
Porcelaine décorée.....	30 »	37 50
Verres à vitres.....	15 »	30 »
Meubles d'art.....	25 »	37 50
Meubles d'art recouverts..	28 25	50 »
Planches, lames de parquets.....	1 50	7 50

Henriette fit un brusque mouvement. Thérèse lui saisit la main, et, tournant vers elle un visage dont l'expression, tout à la fois douloureuse et suppliante prouvait hautement que tout ceci n'était point un jeu :

— Oh ! laisse-le parler, dit-elle vivement ; laisse-moi tout savoir... je l'en conjure... je le veux !

M<sup>me</sup> Vauquelin, frappée de l'altération de ses traits, se contenta de lui serrer la main en murmurant :

— Au moins, sois prudente !

Ce mouvement n'avait pas échappé à Jacquemart ; mais à cent lieues de soupçonner la vérité, il l'interpréta dans un tout autre sens.

— Bussières ! si je dit, c'est le nom de ce château. En cessant d'être le domaine de Raymond, il ne pouvait passer en plus dignes mains que les vôtres... et lui-même, au moment où je l'ai quitté pour me rendre ici, il en félicitait le destin.

— Continuez, fit Thérèse en retrouvant son sourire, nous vous écoutons.

L'artiste ne se le fit pas répéter davantage, et cette fois, se lançant à toutes voiles dans ce récit ; il le recommença en ces termes :

— Notre jeune vicomte avait donc vingt et quelques années, le renom d'un parfait gentilhomme, et le train d'un futur millionnaire. Il croyait son père fort riche, et réellement le comte de Bussières avait hérité de ses ancêtres un patrimoine princier.

Pièces de charpente, de charrognage.....	exempts	3 75
Ouvrages en cuivre fin, objets de luxe et d'arts, bronzes, alfenides, etc..	20 »	75 »
Fontes et fers d'ornementation.....	10 30	30 »
Tissus mi-fin ou faux.....	330 »	750 »
Vêtements de soie avec pures en métal faux....	385 »	1,125 »
Fleurs artificielles.....	exempts	375 »
Locomotives.....	9 »	10 »
Locomobiles.....	6 »	10 »
Dentelles de laine.....	300 »	315 »
Châles tissés de cinq couleurs ou plus.....	320 »	362 »
Dentelles lin et chanvre...	400 »	750 »
Horlogerie et ouvrages en or.....	400 »	750 »
Pendules en bois ou métal.	15 25	250 »
Papiers ordinaires.....	8 »	12 50
Dentelles de soie, blondes.	exempts	730 »
Tulle écriu ou teial.....	—	512 50
Rubans velours.....	500 »	730 »
Autres rubans.....	400 »	750 »

Voilà qui explique suffisamment pourquoi nos exportations diminuent, tandis que celles de l'Allemagne augmentent.

Voilà également qui doit faire comprendre aux Chambres et au gouvernement combien il est urgent de compléter nos lignes stratégiques et d'en finir avec les projets de lois militaires.

Il importe de ne pas trop retarder le moment où nous serons en mesure de demander à l'Allemagne la révision du tarif ci-dessus, si préjudiciable aux intérêts du commerce et de l'industrie de la France.

LA DIME.

Il y a encore des niais qui osent parler de la dime et il s'est trouvé aux dernières élections des professions de foi qui prétendaient que voter pour les royalistes, c'était voter pour le rétablissement de la dime.

Comme nous échangerions volontiers les impôts actuels contre cette dime du moyen âge, dont ne savent pas un mot, même ceux qui en parlent le plus.

La dime !... Mais nous l'avons centuplée !

Le propriétaire qui ne récoltera guère que pour 2,000 francs de produits de sa terre, n'en aura pas moins ses 7 ou 800 francs d'impositions à payer.

La dime !... Mais la conversion du 5 0/0 en 4 1/2 n'en est qu'une forme, ajoutée aux cent formes déjà en usage.

La dime !... Jetez un coup d'œil attentif sur le tableau suivant, et dites-nous ensuite ce que vous pensez du mot et de la chose.

Progression des dépenses publiques de la France

de 1829 à 1883

D'APRÈS LES COMPTES OFFICIELS.

Dépenses de l'Etat, ordinaires et extraordinaires ; dépenses départementales ; dépenses communales pour la part inscrite au budget.		Montant des dépenses	Charge par tête
1829	—	1,013,914,432 fr.	— 32 fr.
1847	—	1,629,678,089	— 46

Bien qu'il eût mené la vie à grandes guides et tenté de réparer par des spéculations les quelques brèches que le faste avait faites à sa fortune, rien n'indiquait qu'il fût sérieusement appauvri, encore moins ruiné. Il continuait de vivre comme par le passé, ne refusant rien à son fils. Raymond était donc le roi des dandys : il vivait en oisif ; et c'était dommage, car non-seulement il savait monter à cheval comme Baucher, faire des armes comme Desbarrolles, et pratiquer la flânerie élégante comme tout le Jockey-Club ensemble... Il avait aimé, cultivé les arts, notamment le dessin, la peinture, et ne s'en privait que parce que cela ressemblait à du travail. Un sot préjugé lui commandait d'avoir l'air de ne rien faire. Tout à coup, en pleine prospérité, en pleine insouciance, comme par le plus beau temps du monde, il est frappé d'un coup de foudre. Son père, qu'il adorait, vient de se faire sauter la cervelle chez un vieux scélérat d'usurier, de banqueroutier, son spoliateur et son bourreau... Eh ! mais qu'avez-vous donc, mademoiselle ? Vous voici toute pâle.

— Moi ?... rien, fit-elle, je n'ai rien !... Votre récit m'intéresse beaucoup... Continuez donc, je vous prie... vous me ferez plaisir.

Et du regard, du geste, elle calmait Henriette, qui s'était levée soudainement pour imposer silence à l'artiste.

(A suivre.)

CHARLES DESLYS.

De 1829, dernière année de la Restauration, à 1847, dernière année de la Monarchie de Juillet, soit en 18 ans, le budget a progressé de 614,763,657 fr. ; augmentation moyenne annuelle : TRENTE-QUATRE MILLIONS, dont 23 millions pour le budget ordinaire.

1851 — 1,461,329,644 fr. par tête, 41 fr.  
1869 — 2,225,943,184 fr. 58 fr.

De 1851, dernière année de la seconde République, à 1869, dernière année du second Empire, soit en 18 ans, le budget a progressé de 764,643,540 fr. ; augmentation moyenne annuelle : QUARANTE-DEUX MILLIONS ET DEMI, dont 21 millions pour le budget ordinaire.

1875. — 3,025,010,368 fr. par tête, 182 fr.

1875 est le dernier budget de l'Assemblée nationale, après liquidation et règlement des charges résultant de l'invasion et de la guerre civile. Cet exercice a ouvert l'ère des excédents budgétaires de recettes par un excédent de 78,490,422 fr.

1878. — 3,524,105,226 fr. par tête, 95 fr.  
1883. — 3,990,676,108 107

De 1878, premier exercice de la République, gouvernée par les républicains, à 1883, soit en 5 ans, le budget a progressé de 466,570,882 francs ; augmentation moyenne actuelle : QUATRE-VINGT-TREIZE MILLIONS ET DEMI, dont 70 millions pour le budget ordinaire seul. C'est en 1879 qu'a commencé l'application du programme des grands travaux publics, qui doit se poursuivre jusqu'en 1892.

Si, après cela, vous trouvez la dime de 1883 préférable à celle du quinzième siècle — la dixième de la récolte, bonne ou mauvaise — c'est que vous avez de singuliers goûts.

AFFAIRES DU TONKIN.

Les nouvelles du Tonkin nous arrivent toujours par les journaux anglais et non par notre gouvernement.

Le Standard publie une dépêche de Hanoi, disant que, le 15 août au matin, les troupes françaises ont quitté Hanoi, divisées en trois colonnes, fortes chacune de 500 hommes, avec 4 canons, et commandées par MM. Revillon, Coronat et Thier.

Le but de l'expédition était de purger le pays des Pavillons-Noirs jusqu'à Son-Tay, puis mettre le siège devant cette dernière localité.

La colonne Revillon s'était avancée le long de la rivière jusqu'à une distance de cinq milles, escortée par des canonnières, lorsqu'elle rencontra l'ennemi, dans une position retranchée. Elle ouvrit le feu contre ces retranchements, et les emporta sans grande peine.

La colonne marcha ensuite contre le village, dont les canonnières bombardèrent trois fois les fortifications.

Les troupes donnèrent l'assaut, mais sans succès, et à cinq heures du soir le commandant Revillon se décida à attendre jusqu'au lendemain pour renouveler l'attaque.

En même temps, la colonne Coronat occupait le village de Genoi, à sept milles de Hanoi, pour y attendre le résultat du mouvement tournant de la colonne de gauche, sous les ordres du commandant Thier. Cette dernière s'avança par la route qu'avait suivie le commandant Rivière, ayant son flanc gauche protégé par 400 Pavillons-Jaunes auxiliaires.

A une heure, la colonne Thier atteignit le village de Vong, au-delà duquel la route était fortement retranchée.

L'artillerie ouvrit son feu. La colonne avança avec beaucoup de difficultés, à cause des inondations. Les Chinois réservèrent leur feu lorsque, à trois cents mètres des retranchements, les Français ouvrirent le leur. L'ennemi riposta immédiatement par une fusillade terrible, qui arrêta la marche en avant de la colonne.

On commença, par suite, à battre en retraite, l'ennemi sortant des retranchements et poursuivant audacieusement les troupes françaises.

Les Annamites étaient fort nombreux et bien armés de carabines. Ils harcelaient de près et menaçaient sur les deux flancs la colonne française.

A deux heures, la situation devint critique. La colonne alors ouvrit un feu d'artillerie sur les assaillants ; mais la poursuite de ceux-ci continua. Après une lutte acharnée de deux heures, les Français n'avaient reculé que de la distance d'un mille.

Les Français ont combattu dans le plus grand ordre, emportant tout le champ de bataille, même les morts et les blessés, à l'exception de deux cadavres. La poursuite a duré jusqu'à quatre heures, moment où l'ennemi se retira.

La colonne a atteint Hanoi à sept heures du soir, complètement épuisée. La colonne du centre était restée en face de la position de l'ennemi jusqu'à cinq heures.

La perte des Français est évaluée à 2 officiers et 10 hommes tués et 54 grièvement blessés. Les auxiliaires chinois ont eu 30 morts.

On dit que l'ennemi a établi des retranchements l'un derrière l'autre, tout le long de la route de Hanoi à Son-Tay. On croit que la prise de Son-Tay et de Bac-Ninh est ajournée indéfiniment.

Nous ferons observer que tous ces renseignements sont tirés du *Standard*, et que, en conséquence, nous ne les donnons que sous toutes réserves.

## LE COMTE DE CHAMBORD.

Bulletin médical du 22 août, 4 h. 33 soir.

« Une faiblesse musculaire momentanée ayant les caractères de la paralysie, mais pendant laquelle l'auguste malade avait sa pleine connaissance, s'est produite subitement aujourd'hui, à midi. Elle a été promptement suivie du retour à l'état de faiblesse ; de légères douleurs ont troublé le repos de l'après-midi. La nutrition reste toujours impossible. — Signé : Docteur MAYER. »

COMTE DE BLACAS.

Bulletin médical du 23 août, 8 h. matin.

« Pendant la nuit, très-grande faiblesse. Légères douleurs dans la région abdominale. M. le comte de Chambord a pris de nouveau une petite quantité de nourriture liquide concentrée. Ce matin, l'auguste malade a le sentiment d'une complète prostration. — Signé : Docteur MAYER. »

COMTE DE BLACAS.

23 août, 2 heures 30 soir.

M. le comte de Chambord est tranquille, mais la faiblesse s'accroît de plus en plus et semble arrivée au dernier degré.

COMTE DE BLACAS.

## LA LETTRE DU PAPE

RELATIVE AUX ÉTUDES HISTORIQUES.

Le souverain Pontife vient de prendre une décision fort importante dans les circonstances actuelles.

Par une lettre adressée aux trois cardinaux de Luca, Pitra, Hergenroether, chargés des archives et de la bibliothèque du Vatican, il recommande les études historiques et il ordonne la publication des principaux documents qui concernent l'histoire et le rôle de la Papauté en Italie d'abord, et ensuite dans le monde catholique.

Nul travail ne pouvait venir plus à propos. « Depuis trois siècles, disait Joseph de Maistre, l'histoire est une conspiration permanente contre la vérité. » Le mot est juste ; nous le constatons tous les jours.

Sans remonter au-delà de notre époque contemporaine, ne voyons-nous pas à tout instant, dans nos luttes quotidiennes, le mensonge accueilli et régnant en maître. Il suffit qu'une calomnie soit lancée pour qu'elle devienne immédiatement un axiome au service des ennemis de l'Église : « Mentez, mentez, il en reste toujours quelque chose ! » Le conseil du philosophe du dix-huitième siècle a été religieusement pratiqué par son école. Il n'existe pas de fait qui n'ait été outrageusement travesti par les factions révolutionnaires et les haines anti-religieuses. Il n'y a pas de grand événement politique qui n'ait été présenté au public absolument défigurés.

Si nous avions à repasser toute l'histoire de l'Italie, depuis le moyen âge, il nous serait facile de démontrer que les Italiens ont toujours trouvé, dans la papauté, la plus constante et la plus énergique protection.

Mais c'est surtout pour l'âge moderne, pour les événements contemporains que la publication des documents tirés des archives du Vatican sera du plus haut intérêt.

Il nous souvient des mensonges entassés dans la presse quotidienne par la conspiration des sectes contre la papauté, depuis l'avènement de Pie IX jusqu'à la confiscation de son pouvoir temporel.

La vérité se fait jour peu à peu. On ne la voyait certes pas quand l'Empire, par la plus fatale des politiques, dont nous portons encore les conséquences, entreprenait la campagne d'Italie, qui devait aboutir à la création d'un grand État à notre porte.

On n'a su que plus tard l'entrevue de Plombières, puis celle de Chambéry, qui révélèrent un complot longuement et patiemment préparé. Le public, toujours abusé par les mensonges officiels, ne voyait que ce qu'on lui montrait, et se laissait piper par les belles phrases sur les théories de nationalités, et les déclamations sentimentales à la Silvio-Pellico.

Aujourd'hui que le « juste retour des choses d'ici-bas » nous a fait mesurer la profondeur de ces sottises, et que le Germain, au nom des principes que nous avions proclamés, nous a fait expier nos folies italiennes, l'heure est venue de connaître toute la vérité. L'histoire y gagnera ; et l'honnêteté publique veut que la part soit faite à chacun.

Il est juste encore que la vérité soit affirmée et démontrée par la Papauté elle-même, la grande persécutée de l'époque. L'initiative prise par elle prouve qu'elle n'a rien à en redouter, qu'elle peut tout dire, comme la grande Victime devant Pilate, et que le débat au plein jour doit consacrer le rôle de justice et de paix qu'elle a joué depuis dix-huit siècles dans l'histoire du monde.

Les gouvernements ont intérêt à se cacher, à fermer soigneusement leurs archives qui les accuseraient les uns de connivence avec les sectes, les autres de mensonge et de duplicité, tous de lâches complaisances pour la révolution. Le Vatican ouvre les siennes parce qu'il n'a rien à craindre de la vérité et parce qu'il juge avec raison que l'heure a sonné de la dire à tous et sur tout.

C'est le triomphe de l'Église que préparera cette vaste et opportune publication.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 23 août.

La faiblesse du marché s'accroît et les cours des principales valeurs reculent sous la pression de quelques ordres de vente.

Le bruit circulait aujourd'hui en Bourse de l'attaque par 15,000 Chinois d'un faible parti de Français. Nous aurions subi des pertes assez graves, tandis que les Chinois n'auraient perdu que quelques hommes. C'est une dépêche du *Times* qui a apporté cette nouvelle qui demande à être confirmée.

Le 3 0/0 clôture à 78.60, l'amortissable à 81.35, le 4 1/2 0/0 1883 à 108.47 1/2.

La Banque de France est à 5,425.

La Banque de Paris et des Pays-Bas cote 1,010 et 1,007.50. La Banque d'Escompte demeure aux mêmes cours.

Le Crédit Foncier a naturellement suivi, mais de loin, le mouvement en arrière imprimé à toutes les valeurs.

Le moment est venu pour les capitaux de placement de s'engager dans cette valeur susceptible d'une grande plus-value.

Les Obligations foncières nouvelles sont très-fermes à 350.

Les chemins français sont sans changement sur les cours d'hier : le Lyon à 1,410, l'Orléans à 1,295, le Nord à 1,872.50, le Midi à 1,167.50.

Le Suez recule à 2,405.

L'Égypte Unifiée à 357.50 est avantageuse à mettre en portefeuille. L'Italien 5 0/0 fléchit à 90.35.

L'Espagne 4 0/0 Extérieure clôture à 58 1/2. Les Autrichiens à 671.25 et les Lombards à 326.25, sont sans animation.

Le Nord de l'Espagne cote 495. Le Madrid-Saragosse se tient à 422.50.

La Banque des Pays-Bas Hongrois est stationnaire à 492.50.

Le Mobilier espagnol est à 262.50.

## CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

ANGERS.

Nous trouvons les lignes suivantes dans le compte rendu de la dernière session du Conseil d'arrondissement d'Angers :

« Société hippique française. — Le Conseil général, dans sa séance du 25 août 1882, a appuyé un vœu exprimé par le Conseil municipal d'Angers afin que cette ville soit désignée comme siège du prochain concours hippique ; le Conseil qui avait déjà exprimé un vœu dans ce sens à sa session de 1882 le renouvelle aujourd'hui, en sollicitant de plus le Conseil général d'augmenter la subvention du département à cette Société si celle-ci vient établir ses concours à Angers.

« Dépôt de poudre d'Angers. — Les récentes et terribles catastrophes d'Angoulême et d'Arras, dont les si graves conséquences

sont insignifiantes, comparativement à ce qui pourrait arriver à Angers, font un devoir au Conseil de renouveler le vœu qu'il forme chaque année concernant le déplacement du dépôt de poudre d'Angers qui, dans les conditions actuelles, reste une perpétuelle menace pour l'existence de la ville.

« Le Conseil municipal d'Angers a offert 30,000 fr. pour contribuer aux dépenses qu'entraînerait ce déplacement.

« Le Conseil sollicite l'administration d'y pourvoir d'urgence, aucune question ne peut l'intéresser davantage. »

**Tramways d'Angers.** — Sur la demande du Conseil, M. le secrétaire général Deperrière donne à l'assemblée les renseignements utiles sur cette question.

Le Conseil exprime le vœu que l'administration fasse toutes démarches nécessaires pour hâter, dans la mesure de ses moyens, toutes délibérations des corps élus et toutes formalités administratives pour l'établissement des lignes d'Angers à Trélazé, d'Angers aux Ponts-de-Cé et enfin du réseau de la ville.

Le Conseil fait remarquer combien Angers se trouve en retard des autres villes pour la création de son réseau de tramways.

LA CIRCULAIRE DE M. FOURNIER.

Voici la circulaire que M. Henri Fournier, sénateur, avait adressée aux électeurs du canton de Vouvray (Indre-et-Loire) pour le scrutin de ballottage :

« Vouvray, 14 août 1883.

« Messieurs les électeurs,

« Je m'empresse de vous remercier du nombre important de voix que votre confiance m'a spontanément données.

« Vous avez eu le même dédain que moi pour l'insulte et la calomnie, imprimées, affichées et colportées, pendant toute la durée de la lutte électorale.

« Vous ne vous doutiez pas que c'était se séparer des républicains que de ne pas voter, dans les Chambres et dans les conseils généraux, les dépenses inutiles et inventées à plaisir qui grèvent, par des milliards ajoutés à la dette publique, par des centimes additionnels ajoutés annuellement aux budgets départementaux, dans une proportion si redoutablement croissante, les charges qui, par leur poids, compromettent la liberté d'action de la France.

« Vous ne vous doutiez pas que c'était se séparer des républicains que de ne pas voter la loi qui supprime l'inamovibilité de la magistrature, sous prétexte de la suspendre, pour faire de vos juges les instruments de tous les partis, de tous les ministères qui se succèdent de six mois en six mois, et pouvoir ainsi remplacer la loi par l'arbitraire des partis, la pire des dégradations sociales, la plus honteuse et la plus énervante des tyrannies.

« Vous ne vous doutiez pas plus que moi que c'était se séparer des républicains que de ne pas voter une scandaleuse amnistie plénière ; que de ne pas voter la persécution religieuse ; que de ne pas effacer le nom de Dieu de tout enseignement de l'École, afin d'ôter du cœur de nos enfants les sentiments désintéressés qui l'élèvent et le grandissent.

« Vous ne vous doutiez pas que c'était se séparer des républicains que de se faire un devoir de conscience de ne pas voter avec ceux qui couvrent, par ignorance ou parti pris, le sol de la France des ruines des institutions qui l'ont faite, jusqu'ici, si grande et si prospère dans le monde, et qui ont sauvé sa liberté, en dépit de ces incessantes révolutions !

« J'ai particulièrement à cœur de témoigner ma reconnaissance aux électeurs de Vouvray, chef-lieu du canton, qui m'ont prouvé leur sympathie par une si belle majorité.

« Recevez, messieurs les électeurs, l'assurance de mes sentiments les plus sincèrement dévoués.

» H. FOURNIER. »

On écrit de Saché, arrondissement de Chinon, au *Journal d'Indre-et-Loire*, sous la date du 22 août :

« On a fait hier, à Saché, une très-bonne capture : un individu fut trouvé dans les placards ; questionné, il prit la fuite, et c'est seulement après vingt-huit minutes d'une course éfrénée à travers les bois, et grâce au courage de deux jeunes gens, qu'on parvint à l'arrêter.

« Fouillé par les gendarmes, il a été trouvé nanti de plusieurs balaines endoitées de poix dont il se servait pour tirer l'argent des troncs. Il n'opère, avoue-t-il lui-même, que dans les églises ; il portait aussi une fiole d'essence minérale. Avant de livrer à la circulation les pièces volées, il les lavait pour en enlever l'enduit gluant. C'est ainsi que, feignant un accident, il a répandu tout le contenu de sa fiole sur le billon qu'il venait de prendre dans notre tronc.

« Ce malfaiteur, d'une audace extraordinaire, se dit Italien, âgé de trente ans ; ses passeports sont presque tous rédigés en langue allemande. Il est vraiment d'une gaieté et d'une politesse remarquables. Avant de quitter Saché pour Chinon, où il a dû être incarcéré immédiatement, il a adressé à tout le monde un gracieux bonsoir. »

LA CANDIDATURE OFFICIELLE EN VENDÉE.

Le journal la *Vendée* juge en ces termes sévères les manœuvres des républicains dans les scrutins de dimanche dernier :

« Jamais cynisme en matière électorale n'a été étalé plus effrontément par les candidats républicains que dans les élections de dimanche dernier. Jamais la candidature officielle n'a montré aussi peu de pudeur, autant d'impudence.

« Ce qui dominait chez les républicains, c'était le sentiment qu'ils sont les plus forts et que tout leur est permis. Les élections sont pour ces gens-là l'exploitation du suffrage universel : Aidez-moi, disaient-ils aux électeurs, à mordre au gâteau, et je vous en ferai donner les miettes.

« C'est ainsi que, pendant près d'un mois, nous avons entendu faire de tous côtés, dans le département de la Vendée, les promesses les plus abracadabrantes, les promesses les plus ridicules.

« L'un promettait des marchés aux communes, des subventions aux familles ; l'autre promettait des exemptions de service ou des congés à des soutiens de famille, oubliant que ce pouvoir n'est nullement attaché au titre de conseiller général, que s'il pouvait exister, il tiendrait uniquement à une influence personnelle, impossible du reste.

« D'autres veulent doter toutes les communes de leur canton de lignes de chemins de fer à voie étroite, sachant bien cependant qu'ils n'ont pas le sou pour les payer ; d'autres encoré gavent leurs agents électoraux de bureaux de tabac, de perceptions, etc.

« En un mot, c'était un ignoble maquignonage dont chaque candidat républicain voulait tirer tout le parti possible, et cela sous les yeux de l'administration qui encourageait de ses conseils ce tripotage honteux.

« Cependant, malgré tout, malgré toutes les promesses ridicules et les menaces répétées des républicains, malgré la pression administrative, la majorité du Conseil général de la Vendée restait encore conservatrice. »

LA PRESSION OFFICIELLE.

L'ouverture de la session du Conseil général a donné lieu à de vifs incidents dans les Côtes-du-Nord, nous dit l'*Indépendance bretonne* :

« M. Le Provost de Launay, père, a donné lecture d'un rapport de la Commission départementale. Ce rapport a causé un premier et vif incident, parce qu'il constatait un fait étrange, à savoir que l'administration se servait de l'argent voté par le Conseil général à l'effet de soulager les malades indigents pour faire de la propagande en faveur des candidats républicains.

« M. de Kergariou a montré la candidature officielle s'exerçant avec un cynisme inouï. Il a donné lecture d'une lettre adressée par le sous-préfet de Lannion à un maire du canton de Tréguier, lettre qui a soulevé, à juste titre, une telle explosion d'indignation sur tous les bancs de l'assemblée départementale, que M. le préfet lui-même a été obligé de désavouer son subordonné, tout en essayant de pallier la manœuvre inqualifiable employée par le sous-préfet de Lannion. On voyait à l'attitude humiliée de la minorité combien la découverte des scandaleux procédés de l'administration, pour combattre ses adversaires, l'atteignait au cœur. »

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 AOUT 1883.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.	
3 % .....	79 70	79 50	Est .....	745	745	OBLIGATIONS.					
3 % amortissable .....	81 25	81 42	Paris-Lyon-Méditerranée .....	1410	1411 25	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	510	510	Obligat. foncières 1879 3 % ..	455	456 50
4 1/2 % .....	110 80	110 55	Midi .....	1170	1170	— 1865, 4 % ..	521	522	Est .....	360	360
4 1/2 % (nouveau) .....	108 40	108 50	Nord .....	1875	1880	— 1869, 3 % ..	400	403	Midi .....	358	359 25
Obligations du Trésor .....	506	506	Orléans .....	1290	1293 75	— 1871, 3 % ..	393	392	Nord .....	360	365 50
Obligations du Trésor nouvelles .....	506	506	Ouest .....	800	800	— 1875, 4 % ..	512	514	Orléans .....	360	360 75
Bons de lig. départementaux .....	524	524 50	Compagnie parisienne du Gaz .....	1372	1377 50	— 1876, 4 % ..	511	512	Ouest .....	359	359
Banque de France .....	5428	5445	Canal de Suez .....	2405	2407 50	Dép. de la Seine, emprunt 1857	237	239 75	Paris-Lyon-Méditerranée ..	363	363
Comptoir d'escompte .....	1000	998 75	C. gén. Transatlantique .....	517	520	Bons de liquid. Ville de Paris.	528	528	Paris-Bourbonnais .....	362	361
Crédit Foncier, act. 500 fr. ....	1297	1300				Obligations communales 1879.	456	457	Canal de Suez .....	570	570
Crédit de France .....	20	22 50									
Crédit mobilier .....	362	360									

Étude de M<sup>e</sup> FÉLIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, Grand'Rue, n° 8.

D'un exploit du ministère de VINCENT, huissier à Saumur, en date du vingt-trois août mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré.

Il appert que M<sup>me</sup> Eugénie-Marie Rebeilleau, épouse de M. Joseph-Doucelin Gilbert, cultivateur, avec lequel elle demeure à Varrains,

A formé contre son mari, ledit sieur Gilbert, sa demande en séparation de biens, et que M<sup>e</sup> COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué, est constitué pour ladite dame Gilbert-Rebeilleau, sur sa demande.

Pour extrait certifié conforme par moi, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, et celui de ladite dame Gilbert-Rebeilleau.

Saumur, le vingt-quatre août mil huit cent quatre-vingt-trois.

F. COQUEBERT DE NEUVILLE.

Étude de M<sup>e</sup> GAUTHER, notaire à Saumur.

**A VENDRE OU A AFFERMER**

UNE TRÈS-BELLE PROPRIÉTÉ

Sise à 2 kilomètres de Saumur,

Comprenant beaux bâtiments, vastes jardins, terres et rangées de vignes.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> GAUTHER, notaire. (522)

Étude de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

Pour entrer en jouissance de suite, UNE MAISON

Située au Coudray-Macouard, route de Saumur,

Actuellement occupée par les époux Guignon, et servant d'hôtel;

Comprenant :

Un rez-de-chaussée, un premier étage, vastes écuries, grange, hangar, cour et jardin.

S'adresser, pour traiter et avoir des renseignements, à M<sup>e</sup> HACAULT, notaire. (538)

Étude de M<sup>e</sup> Ch. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

**VENTE**

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

Par suite de saisie-exécution,

Le samedi 25 août 1883, à 1 heure après midi,

À Saumur, rue de la Marmaillette, au domicile de M. RAYNAULT, charpentier.

Il sera vendu :

Batterie de cuisine, vaisselle, verrerie, appareil à eau de seltz;

Chaises, table ronde en noyer, petit guéridon, table de milieu, commode, armoires, bois de lit en noyer, table de nuit, étagère, commode avec vaisselier, pendules, glaces, tableaux, bureau, secrétaire en noyer et cassette sculptée;

Couettes, matelas, draps, serviettes, torchons, garde-robe d'homme et de femme;

Trois morceaux de chêne et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus cinq pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, CH. MILLION. (550)

**AVIS**

**COMPAGNIE L'AIGLE**

Assurances à primes fixes contre l'incendie

Etablie à Paris, rue de Châteaudun, numéro 44.

Par décision du conseil d'administration, M. BUREAU (Théodore) a été nommé aux fonctions de représentant de la Compagnie à Saumur.

Constituée en 1843, au capital de deux millions de francs, la Compagnie l'Aigle dispose aujourd'hui, au moyen de son fonds social, de ses réserves et de ses primes courantes et à terme, d'un capital de garantie de plus de trente et un millions de francs.

Les bureaux de l'Agence sont établis à Saumur (Maine-et-Loire), 64, rue de Bordeaux. (553)

M. ANJUBAULT, chirurgien-dentiste, rue Beaurepaire, 1, Saumur. — Consultations tous les jours, de 8 à 11 heures du matin et de 1 heure à 6 heures du soir.

Agence des Ventes et Locations

**L. RENARD**

56, rue de Bordeaux, Saumur.

A VENDRE: Belles propriétés de produit et agrément, maisons, clos de vigne, petites closeries.

A LOUER: Maisons, appartements et chambres.

Placements de fonds.

Recouvrements de toute nature.

Pour renseignements et pour traiter, s'adresser à M. L. RENARD, sous-directeur du Crédit Foncier de France, agent général de l'Union, compagnie d'assurances sur la vie humaine, 56, rue de Bordeaux, Saumur. (539)

**A LOUER**

Pour la Toussaint prochaine.

**UNE PROPRIÉTÉ**

Située à Terrefort, commune de Baugneux.

Comprenant maison d'habitation, avec un hectare de terre environ.

S'adresser chez M. GUILLEMÉ, libraire, rue Saint-Jean. (523)

**A VENDRE**

QUATRE CHEVAUX DE 4 A 8 ANS

Belles allures,

S'attelant et se montant très-bien.

S'adresser, pour traiter, à M. RENARD, 56, rue de Bordeaux, Saumur.

**A VENDRE**

UN BON CHIEN D'ARRÊT

Très-bien dressé,

Agé de deux ans et demi.

S'adresser à M. HUBERT, garde-particulier, à Milly. (542)

UN MÉNAGE demande un emploi, le mari comme cocher et jardinier, la femme comme cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande à se placer, le mari comme cocher ou jardinier-potager, la femme comme cuisinière. — Bonnes références.

S'adresser à M. DUPUIS-LAROCHE, à Saint-Lambert. (545)

**DAVEAU, DOREUR**

Rue du Puits-Neuf, 14, SAUMUR.

**VENTE AUX PRIX DE FABRIQUE De GLACES nues, encadrées et à vitrage**

POUR DEVANTURES DE MAGASINS.

Gravures Françaises, Anglaises et Aquarelles, aux prix des Éditeurs.

Dorure de Cadres et d'Appartements, tarifées au mètre.

**Demander le Tarif.**

**MACHINES A COUDRE**

De tous systèmes.

**BOULITTE**

ARMURIER

SAUMUR, Rue Saint-Jean, 45, SAUMUR.

**L'EXCELSIOR**

Nouvelle Machine à bobine circulaire au lieu de navette.

Cette machine est, par suite de ses mouvements doux, silencieux et rapides, qui sont dus à sa construction rotative, d'une simplicité et d'une durabilité extraordinaires.

C'est la meilleure de toutes les machines construites, jusqu'à ce jour, pour l'industrie et la famille.

La maison se charge de toutes les réparations.

**GRANDS MAGASINS**

DE

**l'Épicerie Moderne**

Rue et Place du Marché-Noir.

**L. ALLORY**

SAUMUR.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Billet  
**1 Franc**

**LOTÉRIE** de l'EXPOSITION d'**AMSTERDAM**

AUTORISÉE PAR ARRÊTÉ ROYAL DU 1<sup>er</sup> AVRIL 1883, N° 10

8,000,000 de BILLETS FORMANT 30 SÉRIES de 200,000 BILLETS chacune

Billet  
**1 Franc**

Vente autorisée en France : 2,000,000 de BILLETS.

Vente autorisée en France : 2,000,000 de BILLETS.

Cette Loterie donne en Lots :

**Six Gros Lots**

1 Gros Lot d'une valeur de ..... 200.000<sup>f</sup>

2 Gros Lots d'une valeur de 100,000<sup>f</sup> 200.000<sup>f</sup>

1 Gros Lot d'une valeur de ..... 50.000<sup>f</sup>

2 Gros Lots d'une valeur de 25,000<sup>f</sup> 50.000<sup>f</sup>

6 Gros Lots Reporté... 500.000<sup>f</sup>

6 Lots Reporté... 500.000<sup>f</sup>

30 Lots d'une valeur de 10,000<sup>f</sup> 300.000<sup>f</sup>

60 Lots d'une valeur de 5,000<sup>f</sup> 300.000<sup>f</sup>

30 Lots d'une valeur de 4,000<sup>f</sup> 120.000<sup>f</sup>

30 Lots d'une valeur de 3,000<sup>f</sup> 90.000<sup>f</sup>

60 Lots d'une valeur de 2,000<sup>f</sup> 120.000<sup>f</sup>

216 Lots Reporté... 1.430.000<sup>f</sup>

360 Lots d'une valeur de 1,000<sup>f</sup> 360.000<sup>f</sup>

900 Lots d'une valeur de 500<sup>f</sup> 450.000<sup>f</sup>

1740 Lots d'une valeur de 200<sup>f</sup> 348.000<sup>f</sup>

3490 Lots d'une valeur de 100<sup>f</sup> 349.000<sup>f</sup>

1260 Lots d'une valeur de 50<sup>f</sup> 63.000<sup>f</sup>

7,966 Lots Valeur 3.000.000

Il y a SEPT MILLE NEUF CENT SOIXANTE-SIX LOTS d'une Valeur de TROIS MILLIONS

**TIRAGE A LA CLOTURE DE L'EXPOSITION**

LES 30 SÉRIES en dehors des Lots qui leur sont affectés CONCOURRONT au TIRAGE DES SIX GROS LOTS

VENTE AU DÉTAIL : dans tous les Bureaux de Tabac, chez les Libraires et Marchands de Journaux, et dans les Gares de Chemins de fer. VENTE EN GROS : adresser Espèces, Chèques ou Mandats à M. BASSET, 8, Rue Montesquieu, PARIS.

On demande des Correspondants dans toutes les Villes de France.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.  
Hôtel-de-Ville de Saumur,

ABONNEMENT.

Saumur :  
Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8  
Poste :  
Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
Réclames, — . . . 30  
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sans restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués  
doivent être remis au bureau  
du journal la veille de la repro-  
duction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse,

L'abonnement continué jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

24 Août 1883.

Chronique générale.

L'ALLEMAGNE ET LA FRANCE.

Parlant de la convocation du Parlement allemand et de l'article publié avant-hier par la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, le correspondant berlinois de la *Gazette de Cologne* s'exprime de la manière suivante :

« Nous reproduisons sous toutes réserves une supposition qui n'est pas tout à fait sans vraisemblance et d'après laquelle le Parlement aurait à s'occuper de choses « plus sérieuses » que le traité de commerce hispano-allemand. Le ministre de la guerre de France veut (et il n'a pas encore renoncé à cette intention) mobiliser à titre d'essai un corps d'armée à la frontière française de l'Est, c'est-à-dire mettre sur cette frontière un corps d'armée sur le pied de guerre.

» C'est là un projet sans précédent dans l'histoire.

» On n'a pas appris que des explications aient été données à notre ministre des affaires étrangères touchant la nature de cette mesure, c'est pourquoi le prince Bismark ne serait plus le prince Bismark, et les chefs de notre armée montreraient une insouciance sans bornes, s'il ne consacrait pas à l'événement qui se prépare toute l'attention qu'il mérite. Aussi est-il très-possible, ou du moins supposable, que le gouvernement impérial songe à demander au Parlement les moyens nécessaires pour mobiliser également, à titre d'essai, un ou deux corps d'armée.

» Une résolution du Parlement allemand dans ce sens aurait, nous l'espérons, pour effet de mettre le gouvernement dans la possibilité de ne pas employer le crédit voté. Ce serait déjà un important résultat. La sup-

position ci-dessus mentionnée concernant le motif de la convocation du Parlement est en quelque sorte corroborée par les déclarations de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*. Espérons que cette douche refroidira comme il faut les cervelles un peu échauffées de nos voisins. »

Les républicains tiennent décidément à ce que la troisième République soit la glorification du crime sous toutes les formes.

Après avoir amnistié les incendiaires et les assassins de la Commune sous prétexte qu'égorgés des prêtres, fusillés un archevêque, brûlés des palais sont des crimes politiques, voilà que nos humanitaires entendent réhabiliter les criminels dits de droit commun.

Voici en effet ce qui se passe : Quelques jours avant la séparation du Parlement, la Chambre a été saisie d'une proposition de loi tendant à modifier les articles 619, 620 et 635 du Code d'instruction criminelle.

Voici le texte de cette proposition : « Art. 1<sup>er</sup>. — Les articles 619, 620 et 635 du Code d'instruction criminelle sont modifiés ainsi qu'il suit :

« Art. 619. — Tout condamné, même par contumace ou par défaut, à une peine afflictive ou infamante, ou à une peine correctionnelle, qui a subi ou prescrite sa peine, ou qui a obtenu des lettres de grâce, peut être réhabilité. »

Ainsi un assassin qui a pu se soustraire par la fuite au châtiement pourra, sans même avoir purgé sa contumace, s'il a été condamné par défaut, ou même s'il a pu échapper aux poursuites pendant un certain nombre d'années, être réhabilité !

Non-seulement il n'aura rien à redouter de la justice, mais encore on lui rendra tous ses droits civils et politiques ! Et il deviendra l'égal du plus honnête homme !

Et il pourra être investi des fonctions publiques, il pourra être député, sénateur ! Allons ! faussaires, voleurs de grands che-

mins, empoisonneurs, parricides — car le projet de loi ne fait pas d'exception — courage ! Il ne s'agira plus pour vous que d'être habiles, patients et d'avoir des protecteurs !

Nous avouons que nous ne pensons pas que la dépravation légale pût aller aussi loin.

Le directeur du personnel du ministère de la justice, M. Jacquin, vient de terminer et de transmettre à M. Martin-Feuillée son travail sur la réorganisation de la magistrature.

M. Martin-Feuillée aura besoin d'une dizaine de jours au moins pour vérifier et contrôler chaque mouvement.

Il est vrai de dire que le travail de M. Jacquin est des plus complets.

Il a été dressé pour chaque tribunal et pour chaque cour un tableau particulier à six colonnes, contenant :

- 1° L'historique des antécédents de chaque magistrat ;
- 2° L'appréciation de ses capacités et l'énumération de ses titres ;
- 3° Des renseignements sur ses opinions et sur son attitude politique ;
- 4° L'opinion du procureur général, par fois du premier président ;
- 5° L'opinion du prélet ;
- 6° Enfin des notes confidentielles sur les protecteurs passés et présents de chaque magistrat.

Le ministre de la guerre va entreprendre une nouvelle tournée d'inspection sur notre frontière du Nord, depuis les Ardennes jusqu'au Pas-de-Calais.

Les statues des maréchaux de l'Empire, placées dans des niches sur la façade du Louvre, du côté de la rue Rivoli, offusquaient les grands hommes de la troisième République.

Ces statues vont être remplacées par des sujets mythologiques dont on attend le plus grand effet.

Un journal spécialement adressé à la jeunesse des écoles secondaires pour l'enseignement militaire paraîtra à Paris le 4<sup>er</sup> septembre sous le titre : *Le Bataillon scolaire*.

Le directeur de ce journal est un ancien officier de l'armée.

On lit dans le *Temps* :

« Le Conseil d'arrondissement d'Arles a rédigé hors session une adresse au garde des sceaux le sommant de révoquer tous les magistrats composant le tribunal civil de Tarascon. »

C'est un bon début !

LE VOYAGE AUX CINQ CAPITALES DU NORD.

M. Ivan de Woestyne, dont il a été beaucoup question dans l'affaire de Cisse, avait dernièrement organisé un voyage aux cinq capitales du Nord. Un bateau spécialement aménagé à cet effet, le *Poitou*, devait quitter Le Havre samedi dernier. Tout était prêt à l'heure fixée, raconte le *Figaro*, le capitaine était à son bord ; les passagers avaient quitté la gare Saint-Lazare par le train qui avait été commandé à leur intention à 4 h. 40 ; le premier dîner fut même servi, suivant le programme, à six heures, enfin on n'attendait plus pour lever l'ancre que l'arrivée de l'organisateur de l'expédition ; mais on attendit vainement toute la journée de dimanche, ainsi que celle de lundi.

M. Ivan de Woestyne avait assisté au départ du train spécial à la gare Saint-Lazare. Il avait promis à ses souscripteurs de les rejoindre dans la soirée, mais il n'a plus reparu et n'a plus donné signe de vie.

Cette étrange disparition a tout naturellement empêché le capitaine du *Poitou* de partir ; les malheureux voyageurs ont dû débarquer, on comprend avec quels sentiments de déception et de légitime irritation. L'expédition avait été organisée moyennant une somme de 500 fr. payée d'avance. Environ

10 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## La majorité de M<sup>lle</sup> Bridot

IV

— Ainsi donc, disait Thérèse à l'artiste en train d'ébaucher son portrait, ainsi donc, monsieur Jacquemart, vous n'avez pas cent mille livres de rentes ?

— Je ne les ai ni les envie, mademoiselle... car je me connais... les ayant, je mangerais tant de galette que j'en mourrais dans l'année !

Thérèse se prit à rire.

— Très-bien ! fit Jacquemart, je ne me suis permis cette mauvaise plaisanterie qu'à seule fin de vous faire montrer les dents... J'ai besoin de votre sourire pour mon chef-d'œuvre... Il n'a besoin que de vous ressembler...

— Oh ! oh ! monsieur Jacquemart... un madrigal !

— C'est bien le moins que je vous doive, à vous, mademoiselle, si complaisante et si bonne envers moi. Quand je pense qu'après la fuite incongrue, incompréhensible de mon ami Raymond, je désespérais de voir se réaliser mon rêve qui était

de faire votre portrait... et que, dès le lendemain, un petit billet m'apporte l'invitation de me rendre au château de Bussières avec une toile de six pieds. Quelle joie ! mais vous aviez donc deviné mon ambition ? Ne seriez-vous pas une bonne fée, mademoiselle... et cette grande canne qu'on vous voit sur la plage, ne serait-elle pas votre baguette ?

— Encore !

— C'était pour avoir un second sourire. Merci ! Je m'empressai bien vite d'arriver au château, où je me trouve très-bien, comme en pays de cocagne. Aussi, je dois vous en prévenir, ce sera très-long. Mais pour que vous ne vous ennuyiez pas trop, je vous raconterai des histoires.

— J'accepte, répondit Thérèse, en réprimant sa satisfaction par trop évidente, et pour commencer, monsieur Jacquemart, racontez-moi donc la vôtre.

— Oh ! oh ! la mienne ; elle n'est ni très-gaie, ni très-intéressante. Je suis un gamin de Paris, élevé à la bohème et devenu peintre on ne sait trop comment. J'ai commencé mes études sur les murailles de la capitale. Plus tard, pour me mettre à la couleur, on m'a vu peindre des devantures de boutiques... puis, montant en grade, oser les attributs, à savoir : le pâté avec la tête de canard qui passe, la carpe enroulée d'une anguille, la bouteille de bière qui mousse, le buisson d'écrevisses, etc., etc. C'était le bon temps. On mangeait tous les jours. Mais le diable me tentant je voulus

devenir artiste. Aie, aie, aie ! quelle lutte ! Je ne recommencerais pas. On ne rencontre pas tous les jours un ami comme Raymond.

— Ah ! dit la jeune fille avec un plus vif intérêt, ah ! M. Raymond vous a rendu de grands services.

— Des services ! c'est-à-dire qu'il m'a sauvé la vie ni plus ni moins. Tout ce que je suis, tout ce que je serai peut-être un jour, c'est à lui que je le dois. Un cœur d'or, un ami comme il n'y en a pas !

Et si je me permets ce mot-là, c'est non pas parce qu'il a su descendre jusqu'à moi, mais plutôt m'élever jusqu'à lui. Le peu d'éducation que j'ai maintenant, ma dignité, mon talent... car j'en ai, parole d'honneur !... c'est à lui que je dois tout.

Et quelle générosité ! quelle délicatesse ! Raymond, voyez-vous bien, Raymond, c'est tout à la fois un grand seigneur et un grand artiste. En voilà un dont l'histoire vous intéresserait. Presque un roman.

— Un roman, dit Thérèse, en cherchant à feindre l'indifférence. J'adore les romans. Voyons celui de M. Raymond.

— Eh ! je ne demande pas mieux, car ce sera faire son éloge. Mais, pour m'en récompenser, faut être bien sage et ne pas changer notre pose, ainsi que vous venez de le faire tout à l'heure. Permettez-moi de replacer ce bras, ce pli. Mais qui vient nous déranger ?

C'était M<sup>me</sup> Vauquelin, suivie ou plutôt précédée

d'un épave de grande taille. Celui-ci vint se coucher aux pieds de Thérèse.

— Bravo ! s'écria Jacquemart, voilà précisément l'accessoire qui me manquait. Me permettez-vous, mademoiselle, de lui donner sur la toile la place qu'il vient de choisir lui-même auprès de vous ?

Thérèse consentit du geste. Puis, tout en caressant le chien :

— Tu l'entends, mon pauvre Bob, il va te falloir aussi poser, et, pour prendre patience, tu n'auras pas le plaisir de pouvoir comprendre les histoires de M. Jacquemart.

— Ah ! fit Henriette, M. Jacquemart raconte des histoires ?

— Ni plus ni moins que *Sheherazade*, l'amusante sultane des *Mille et une nuits*. Assieds-toi là, petite mère, et tu vas en juger.

Et, d'un air câlin, elle embrassa Henriette. A son arrivée, cependant, elle n'avait pu dissimuler un premier mouvement de contrariété. Mais Thérèse était de celles qui prennent promptement leur parti. L'obstacle lui plaisait. Entendre devant la femme de son tuteur ce dangereux récit qu'elle-même avait provoqué, c'était un attrait de plus dans l'amer plaisir de sa curiosité satisfaite.

— Avant de frapper les trois coups, dit Jacquemart, un dernier regard, s'il vous plaît, à notre décor.

Il alla donner plus d'ouverture au rideau qui

deux cent cinquante personnes ont souscrit, et M. Ivan de Westynea encaissé de ce chef, assure le Gaulois, une somme de 425,000 francs. Sur cette somme, il devait remettre au départ, au commandant du Poitou, 45 mille francs qu'il n'a pas remis. Les souscripteurs déçus ont repris la route de Paris, non sans avoir déposé une plainte au parquet.

NOS TYRANS.

Sous ce titre, on lit dans la spirituelle Lanterne d'Arlequin :

« Plusieurs modestes employés ont été révoqués, cassés, renvoyés, pour n'avoir pas suffisamment illuminé leurs fenêtres le 4 juillet ; ainsi nous avons maintenant un nombre de nos libertés l'illumination obligatoire.

« Nous avons aussi l'école obligatoire, et malheur aux pauvres fonctionnaires qui préfèrent envoyer leurs enfants à l'école où on leur enseigne qu'il y a un bon Dieu et où on leur fait apprendre leur catéchisme ! La République, toujours au nom de la liberté, ne se gêne pas pour faire savoir aux fonctionnaires que les préférences bien accentuées du gouvernement sont pour les écoles sans Dieu, et que celui qui mettrait son enfant à l'école libre serait impitoyablement renvoyé....

« Voilà comment les républicains comprennent et appliquent les trois mots qu'ils inscrivent partout : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ. »

SOTTISES DE M. THIBAUDIN.

On écrit de Londres :

« On s'amuse beaucoup de ce côté du Détroit des sottises de M. Thibaudin. A peine a-t-il donné aux officiers français un uniforme commode et élégant qu'il s'empresse de leur octroyer la permission de ne pas le porter.

« Il est probable qu'il a été guidé en cette circonstance par l'exemple de ce qui se passe ou plutôt de ce qui se pratiquait en Angleterre. Mais quelle différence dans les deux cas ! Ici le corps d'officiers était exclusivement composé de gens riches et aristocratiques. C'était avant tout une réunion de gentlemen ; en dehors du service, les distinctions de grades n'existaient plus et l'égalité que leur condition sociale justifiait régnait parmi les membres du mess que le plus jeune lieutenant présidait à son tour. Ce qui inspirait surtout aux simples soldats du respect pour leurs officiers, c'était non le grade de ces derniers, mais leur titre de gentlemen. Les deux classes étaient entièrement séparées. Aujourd'hui que des commissions sont données aux sous-officiers, et que la distinction sociale commence à être moins profondément marquée entre les officiers et les soldats, on sent le besoin de fortifier la hiérarchie militaire, et une récente circulaire du duc de Cambridge a prescrit le port plus fréquent de l'uniforme. C'est le moment que M. Thibaudin choisit pour le rendre facultatif. »

\*\*

mesurait la lumière ; puis se retournant vers son modèle :

— Splendide ! s'écria-t-il ; jamais Lawrence, jamais Duboffe, jamais Winterhalter n'ont eu pareille occasion, pareille chance !

Il disait vrai, Thérèse avait une délicieuse toilette de fantaisie où le violet foncé se mariait harmonieusement au lilas clair, le velours à la soie, la soie au cachemire. Une ceinture russe, toute plaquée de marcasite, serrait sa taille svelte et cambrée. Un gracieux toquet à plumes blanches coiffait sa tête spirituelle et fière. Au milieu de ce grand salon meublé dans le goût du dix-septième siècle, son épave à ses pieds, sa fine canne de narwal jouant dans sa main, on eût dit une de ces belles frondeuses que Louis XIV enfant aimait à voir passer sous les charmilles du palais Mazarin.

Non loin d'elle, Henriette, qui déjà déployait sa tapisserie, formait un charmant contraste à cette aristocratique et superbe beauté toute resplendissante de jeunesse, par le doux et modeste épanouissement de sa simple beauté bourgeoise.

— Un ! deux ! trois ! fit Jacquemart, j'ai saisi mes pinceaux ! je commence. Hum ! hum !...

— Allez donc ! lui souffla Thérèse... Il était une fois...

— Soit !... Il était une fois un jeune prince, ou, pour ne rien exagérer, un jeune vicomte, nommé Raymond de Bussières.

#### LA PRISE DE HAI-ZUONG.

Une dépêche de Hong-Kong datée du 22 août, et adressée au Times, annonce que les Français se sont emparés de Hai-Zuong à onze heures du matin.

Ils ont pris 450 canons et ont trouvé dans la ville une somme de 50,000 dollars.

Les Annamites se sont enfuis dans l'intérieur des terres.

Hai-Zuong ou Hai-Duong est une place située sur le bras septentrional du fleuve Rouge, à l'est d'Hanoi.

#### LE COMMERCE DE LA FRANCE.

Nous avons publié le tableau statistique de nos importations et de nos exportations d'après le Journal Officiel, qui naturellement ne faisait suivre ce document d'aucun commentaire. Il importe cependant d'éclaircir le public sur la portée des chiffres officiels.

De ces chiffres incontestables, il résulte que chaque année l'importation s'accroît d'un façon alarmante pendant que l'exportation diminue.

Ainsi, par rapport aux sept premiers mois de l'année 1882, l'importation, cette année, du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> août, a augmenté de 58,343,000 fr., pendant que nos exportations ont diminué de 50,077,000 fr. !

Ce n'est pas tout. En comparant le chiffre des importations à celui des exportations, il se trouve que les premières dépassent les secondes de 846,330,000 fr. ; en d'autres termes, en sept mois, nous avons payé à l'étranger huit cent quarante-six millions trois cent trente mille francs de plus que nous n'avons reçu de lui.

Sur quel chapitre de notre commerce cette moins-value s'est-elle principalement portée ?

Sur une branche de commerce la plus florissante autrefois : sur les objets fabriqués. C'est, il faut bien le reconnaître, à la décadence de l'industrie française que nous assistons.

A quoi tient ce résultat désespérant ? Aux grèves incessantes qui nous ruinent au profit de nos rivaux ; à cette fièvre de politique qui s'est emparée des travailleurs, grâce aux excitations de nos gouvernants qui s'acharnent à passionner les esprits, en soulevant les questions les plus irritantes et en les tranchant au profit de leurs intérêts et de leurs passions.

#### FRANCE ET ALLEMAGNE.

Un journal vient de publier une statistique des plus intéressantes ; il s'agit des droits payés par un certain nombre d'articles à leur entrée en France ou en Allemagne :

	En France	En Allemagne
Porcelaine décorée.....	30 »	37 50
Verres à vitres.....	15 »	30 »
Meubles d'art.....	25 »	37 50
Meubles d'art recouverts..	28 25	50 »
Planches, lames de parquets.....	1 30	7 50

Henriette fit un brusque mouvement. Thérèse lui saisit la main, et, tournant vers elle un visage dont l'expression fut à la fois douloureuse et suppliante prouvait hautement que tout ceci n'était point un jeu :

— Oh ! laisse-le parler, dit-elle vivement ; laisse-moi tout savoir... je l'en conjure... je le veux !

M<sup>me</sup> Vauquelin, frappée de l'altération de ses traits, se contenta de lui serrer la main en murmurant :

— Au moins, sois prudente !

Ce mouvement n'avait pas échappé à Jacquemart ; mais à cent lieues de soupçonner la vérité, il l'interpréta dans un tout autre sens.

— Bussières ! ai-je dit, c'est le nom de ce château. En cessant d'être le domaine de Raymond, il ne pouvait passer en plus dignes mains que les vôtres... et lui-même, au moment où je l'ai quitté pour me rendre ici, il en félicitait le destin.

— Continuez, fit Thérèse en retrouvant son sourire, nous vous écoutons.

L'artiste ne se le fit pas répéter davantage, et cette fois, se lançant à toutes voiles dans ce récit ; il le recommença en ces termes :

— Notre jeune vicomte avait donc vingt et quelques années, le renom d'un parfait gentilhomme, et le train d'un futur millionnaire. Il croyait son père fort riche, et réellement le comte de Bussières avait hérité de ses ancêtres un patrimoine princier.

Pièces de charpente, de charbonnage.....	exempls	3 75
Ouvrages en cuivre fin, objets de luxe et d'arts, bronzes, allénides, etc..	20 »	75 »
Fontes et fers d'ornementation.....	10 30	30 »
Tissus mi-fin ou faux.....	330 »	750 »
Vêtements de soie avec pareurs en métal faux....	385 »	1,125 »
Fleurs artificielles.....	exempts	375 »
Locomotives.....	9 »	10 »
Locomobiles.....	6 »	10 »
Dentelles de laine.....	300 »	315 »
Châles tissés de cinq couleurs ou plus.....	320 »	362 »
Dentelles lin et chanvre..	400 »	750 »
Horlogerie et ouvrages en or.....	400 »	750 »
Pendules en bois ou métal.	15 25	250 »
Papiers ordinaires.....	8 »	12 50
Dentelles de soie, blondes.	exempts	750 »
Tulle écriu ou teint.....	—	512 50
Rubans velours.....	500 »	730 »
Autres rubans.....	400 »	750 »

Voilà qui explique suffisamment pourquoi nos exportations diminuent, tandis que celles de l'Allemagne augmentent.

Voilà également qui doit faire comprendre aux Chambres et au gouvernement combien il est urgent de compléter nos lignes stratégiques et d'en finir avec les projets de lois militaires.

Il importe de ne pas trop retarder le moment où nous serons en mesure de demander à l'Allemagne la révision du tarif ci-dessus, si préjudiciable aux intérêts du commerce et de l'industrie de la France.

#### LA DIME.

Il y a encore des niais qui osent parler de la dime et il s'est trouvé aux dernières élections des professions de foi qui prétendaient que voter pour les royalistes, c'était voter pour le rétablissement de la dime.

Comme nous échangerions volontiers les impôts actuels contre cette dime du moyen âge, dont ne savent pas un mot, même ceux qui en parlent le plus.

La dime !... Mais nous l'avons centuplée !

Le propriétaire qui ne récoltera guère que pour 2,000 francs de produits de sa terre, n'en aura pas moins ses 7 ou 800 francs d'impositions à payer.

La dime !... Mais la conversion du 5/0 en 4 1/2 n'en est qu'une forme, ajoutée aux cent formes déjà en usage.

La dime !... Jetez un coup d'œil attentif sur le tableau suivant, et dites-nous ensuite ce que vous pensez du mot et de la chose.

#### Progression des dépenses publiques de la France

de 1829 à 1883

D'APRÈS LES COMPTES OFFICIELS.

	Montant des dépenses	Charge par tête
Dépenses de l'Etat, ordinaires et extraordinaires ; dépenses départementales ; dépenses communales pour la part inscrite au budget.		
1829 —	1,013,914,432 fr.	32 fr.
1847 —	1,629,678,089	46

Bien qu'il eût mené la vie à grandes guides et tenté de réparer par des spéculations les quelques brèches que le faste avait faites à sa fortune, rien n'indiquait qu'il fût sérieusement appauvri, encore moins ruiné. Il continuait de vivre comme par le passé, ne refusant rien à son fils. Raymond était donc le roi des dandys : il vivait en oisif ; et c'était dommage, car non-seulement il savait monter à cheval comme Baucher, faire des armes comme Desbarrolles, et pratiquer la flânerie élégante comme tout le Jockey-Club ensemble... Il avait aimé, cultivé les arts, notamment le dessin, la peinture, et ne s'en privait que parce que cela ressemblait à du travail. Un sot préjugé lui commandait d'avoir l'air de ne rien faire. Tout à coup, en pleine prospérité, en pleine insouciance, comme par le plus beau temps du monde, il est frappé d'un coup de foudre. Son père, qu'il adorait, vient de se faire sauter la cervelle chez un vieux scélérat d'usurier, de banquierotier, son spoliateur et son bourreau... Eh ! mais qu'avez-vous donc, mademoiselle ? Vous voici toute pâle.

— Moi ?... rien, fit-elle, je n'ai rien !... Votre récit m'intéresse beaucoup... Continuez donc, je vous prie... vous me ferez plaisir.

Et du regard, du geste, elle calmait Henriette, qui s'était levée soudainement pour imposer silence à l'artiste.

(A suivre.)

CHARLES DESLYS.

De 1829, dernière année de la Restauration, à 1847, dernière année de la Monarchie de Juillet, soit en 18 ans, le budget a progressé de 614,763,657 fr. ; augmentation moyenne annuelle : TRENTE-QUATRE MILLIONS, dont 23 millions pour le budget ordinaire.

1851 — 1,461,329,644 fr. par tête, 41 fr.  
1869 — 2,225,943,184 fr. 58 fr.

De 1851, dernière année de la seconde République, à 1869, dernière année du second Empire, soit en 18 ans, le budget a progressé de 764,643,540 fr. ; augmentation moyenne annuelle : QUARANTE-DEUX MILLIONS ET DEMI, dont 21 millions pour le budget ordinaire.

1875. — 3,025,010,368 fr. par tête, 182 fr.

1875 est le dernier budget de l'Assemblée nationale, après liquidation et règlement des charges résultant de l'invasion et de la guerre civile. Cet exercice a ouvert l'ère des excédents budgétaires de recettes par un excédent de 78,490,422 fr.

1878. — 3,524,105,226 fr. par tête, 95 fr.  
1883. — 3,990,676,108 107

De 1878, premier exercice de la République, gouvernée par les républicains, à 1883, soit en 5 ans, le budget a progressé de 466,570,882 francs ; augmentation moyenne annuelle : QUATRE-VINGT-TREIZE MILLIONS ET DEMI, dont 70 millions pour le budget ordinaire seul. C'est en 1879 qu'a commencé l'application du programme des grands travaux publics, qui doit se poursuivre jusqu'en 1892.

Si, après cela, vous trouvez la dime de 1883 préférable à celle du quinzième siècle — le dixième de la récolte, bonne ou mauvaise — c'est que vous avez de singuliers goûts.

#### AFFAIRES DU TONKIN.

Les nouvelles du Tonkin nous arrivent toujours par les journaux anglais et non par notre gouvernement.

Le Standard publie une dépêche de Hanoi, disant que, le 15 août au matin, les troupes françaises ont quitté Hanoi, divisées en trois colonnes, fortes chacune de 300 hommes, avec 4 canons, et commandées par M. M. Revillon, Coronat et Thier.

Le but de l'expédition était de purger le pays des Pavillons-Noirs jusqu'à Son-Tay, puis mettre le siège devant cette dernière localité.

La colonne Revillon s'était avancée le long de la rivière jusqu'à une distance de cinq milles, escortée par des canonniers, lorsqu'elle rencontra l'ennemi, dans une position retranchée. Elle ouvrit le feu contre ces retranchements, et les emporta sans grande peine.

La colonne marcha ensuite contre le village, dont les canonniers bombardèrent trois fois les fortifications.

Les troupes donnèrent l'assaut, mais sans succès, et à cinq heures du soir le commandant Revillon se décida à attendre jusqu'au lendemain pour renouveler l'attaque.

En même temps, la colonne Coronat occupait le village de Genoi, à sept milles de Hanoi, pour y attendre le résultat du mouvement tournant de la colonne de gauche, sous les ordres du commandant Thier. Cette dernière s'avança par la route qu'avait suivie le commandant Rivière, ayant son flanc gauche protégé par 400 Pavillons-Jaunes auxiliaires.

A une heure, la colonne Thier atteignit le village de Vong, au-delà duquel la route était fortement retranchée.

L'artillerie ouvrit son feu. La colonne avança avec beaucoup de difficultés, à cause des inondations. Les Chinois réservèrent leur feu lorsque, à trois cents mètres des retranchements, les Français ouvrirent le leur. L'ennemi riposta immédiatement par une fusillade terrible, qui arrêta la marche en avant de la colonne.

On commença, par suite, à battre en retraite, l'ennemi sortant des retranchements et poursuivant audacieusement les troupes françaises.

Les Annamites étaient fort nombreux et bien armés de carabines. Ils harcelaient de près et menaçaient sur les deux flancs la colonne française.

A deux heures, la situation devint critique. La colonne alors ouvrit un feu d'artillerie sur les assaillants ; mais la poursuite de ceux-ci continua. Après une lutte acharnée de deux heures, les Français n'avaient reculé que de la distance d'un mille.

Les Français ont combattu dans le plus grand ordre, emportant tout du champ de bataille, même les morts et les blessés, à l'exception de deux cadavres. La poursuite a duré jusqu'à quatre heures, moment où l'ennemi se retira.

La colonne a atteint Hanoi à sept heures du soir, complètement épuisée. La colonne du centre était restée en face de la position de l'ennemi jusqu'à cinq heures.

La perte des Français est évaluée à 2 officiers et 10 hommes tués et 54 grièvement blessés. Les auxiliaires chinois ont eu 30 morts.

On dit que l'ennemi a établi des retranchements l'un derrière l'autre, tout le long de la route de Hanoi à Son-Tay. On croit que la prise de Son-Tay et de Bac-Ninh est ajournée indéfiniment.

Nous ferons observer que tous ces renseignements sont tirés du *Standard*, et que, en conséquence, nous ne les donnons que sous toutes réserves.

## LE COMTE DE CHAMBORD.

Bulletin médical du 22 août, 4 h. 33 soir.

« Une faiblesse musculaire momentanée ayant les caractères de la paralysie, mais pendant laquelle l'auguste malade avait sa pleine connaissance, s'est produite subitement aujourd'hui, à midi. Elle a été promptement suivie du retour à l'état de faiblesse ; de légères douleurs ont troublé le repos de l'après-midi. La nutrition reste toujours impossible. — Signé : Docteur MAYER. »

COMTE DE BLACAS.

23 août, 2 heures 30 soir.

M. le comte de Chambord est tranquille, mais la faiblesse s'accroît de plus en plus et semble arrivée au dernier degré.

COMTE DE BLACAS.

## Dernière heure.

Une douloureuse nouvelle nous parvient, alors que notre tirage est très-avancé.

Paris, 24 août 2 heures du soir.

M. le comte de Chambord est mort ce matin, à 6 heures.

## LA LETTRE DU PAPE

RELATIVE AUX ÉTUDES HISTORIQUES.

Le souverain Pontife vient de prendre une décision fort importante dans les circonstances actuelles.

Par une lettre adressée aux trois cardinaux de Luca, Pitra, Hergenroether, chargés des archives et de la bibliothèque du Vatican, il recommande les études historiques et il ordonne la publication des principaux documents qui concernent l'histoire et le rôle de la Papauté en Italie d'abord, et ensuite dans le monde catholique.

Nul travail ne pouvait venir plus à propos.

« Depuis trois siècles, disait Joseph de Maistre, l'histoire est une conspiration permanente contre la vérité. » Le mot est juste ; nous le constatons tous les jours.

Sans remonter au-delà de notre époque contemporaine, ne voyons-nous pas à tout instant, dans nos luttes quotidiennes, le mensonge accueilli et régnant en maître. Il suffit qu'une calomnie soit lancée pour qu'elle devienne immédiatement un axiome au service des ennemis de l'Eglise : « Mentez, mentez, il en reste toujours quelque chose ! » Le conseil du philosophe du dix-huitième siècle a été religieusement pratiqué par son école. Il n'existe pas de fait qui n'ait été outrageusement travesti par les factions révolutionnaires et les haines anti-religieuses. Il n'y a pas de grand événement politique qui n'ait été présenté au public absolument défigurés.

Si nous avions à repasser toute l'histoire de l'Italie, depuis le moyen âge, il nous serait facile de démontrer que les Italiens ont toujours trouvé, dans la papauté, la plus constante et la plus énergique protection.

Mais c'est surtout pour l'âge moderne, pour les événements contemporains que la publication des documents tirés des archives du Vatican sera du plus haut intérêt.

Il nous souvient des mensonges entassés dans la presse quotidienne par la conspiration des sectes contre la papauté, depuis l'arrestation de Pie IX jusqu'à la confiscation de son pouvoir temporel.

La vérité se fait jour peu à peu. On ne la voyait certes pas quand l'Empire, par la plus fatale des politiques, dont nous portons encore les conséquences, entreprenait la campagne d'Italie, qui devait aboutir à la création d'un grand État à notre porte.

On n'a su que plus tard l'entrevue de Plombières, puis celle de Chambéry, qui révélaient un complot longuement et patiemment préparé. Le public, toujours abusé par les mensonges officiels, ne voyait que ce qu'on lui montrait, et se laissait piper par les belles phrases sur les théories de nationalités, et les déclamations sentimentales à la Silvio-Pellico.

Aujourd'hui que le « juste retour des choses d'ici-bas » nous a fait mesurer la profondeur de ces sottises, et que le Germain, au nom des principes que nous avions proclamés, nous a fait expier nos folies italiennes, l'heure est venue de connaître toute la vérité. L'histoire y gagnera ; et l'honnêteté publique veut que la part soit faite à chacun.

Il est juste encore que la vérité soit affirmée et démontrée par la Papauté elle-même, la grande persécutée de l'époque. L'initiative prise par elle prouve qu'elle n'a rien à en redouter, qu'elle peut tout dire, comme la grande Victime devant Pilate, et que le débat au plein jour doit consacrer le rôle de justice et de paix qu'elle a joué depuis dix-huit siècles dans l'histoire du monde.

Les gouvernements ont intérêt à se cacher, à fermer soigneusement leurs archives qui les accuseraient les uns de connivence avec les sectes, les autres de mensonge et de duplicité, tous de lâches complaisances pour la révolution. Le Vatican ouvre les siennes parce qu'il n'a rien à craindre de la vérité et parce qu'il juge avec raison que l'heure a sonné de la dire à tous et sur tout.

C'est le triomphe de l'Eglise que préparera cette vaste et opportune publication.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 23 août.

La faiblesse du marché s'accroît et les cours des principales valeurs reculent sous la pression de quelques ordres de vente.

Le bruit circule aujourd'hui en Bourse de l'attaque par 15,000 Chinois d'un faible parti de Français. Nous aurions subi des pertes assez graves, tandis que les Chinois n'auraient perdu que quelques hommes. C'est une dépêche du *Times* qui a apporté cette nouvelle qui demande à être confirmée.

Le 3 0/0 clôture à 78.60, l'amortissable à 81.35, le 4 1/2 0/0 1883 à 108.47 1/2.

La Banque de France est à 5,425.

La Banque de Paris et des Pays-Bas cote 1,010 et 1,007.50. La Banque d'Escompte demeure aux mêmes cours.

Le Crédit Foncier a naturellement suivi, mais de loin, le mouvement en arrière imprimé à toutes les valeurs.

Le moment est venu pour les capitaux de placement de s'engager dans cette valeur susceptible d'une grande plus-value.

Les Obligations foncières nouvelles sont très-fermes à 350.

Les chemins français sont sans changement sur les cours d'hier : le Lyon à 1,410, l'Orléans à 1,295, le Nord à 1,872.50, le Midi à 1,167.50.

Le Suez recule à 2,405.

L'Egypte Unifiée à 357.50 est avantageuse à mettre en portefeuille. L'Italien 5 0/0 fléchit à 90.35.

L'Espagne 4 0/0 Extérieure clôture à 58 1/2. Les Autrichiens à 671.25 et les Lombards à 326.25, sont sans animation.

Le Nord de l'Espagne cote 495. Le Madrid-Saragosse se tient à 422.50.

La Banque des Pays-Bas Hongrois est stationnaire à 492.50.

Le Mobilier espagnol est à 262.50.

## CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

ANGERS.

Nous trouvons les lignes suivantes dans le compte rendu de la dernière session du Conseil d'arrondissement d'Angers :

« Société hippique française. — Le Conseil général, dans sa séance du 25 août 1882, a appuyé un vœu exprimé par le Conseil municipal d'Angers afin que cette ville soit désignée comme siège du prochain concours hippique ; le Conseil qui avait déjà exprimé un vœu dans ce sens à sa session de 1882 le renouvelle aujourd'hui, en sollicitant de plus le Conseil général d'augmenter la subvention du département à cette Société si celle-ci vient établir ses concours à Angers.

« Dépôt de poudre d'Angers. — Les récentes et terribles catastrophes d'Angoulême et d'Arras, dont les si graves conséquences

sont insignifiantes, comparativement à ce qui pourrait arriver à Angers, font un devoir au Conseil de renouveler le vœu qu'il forme chaque année concernant le déplacement du dépôt de poudre d'Angers qui, dans les conditions actuelles, reste une perpétuelle menace pour l'existence de la ville.

« Le Conseil municipal d'Angers a offert 30,000 fr. pour contribuer aux dépenses qu'entraînerait ce déplacement.

« Le Conseil sollicite l'administration d'y pourvoir d'urgence, aucune question ne peut l'intéresser davantage. »

*Tramways d'Angers.* — Sur la demande du Conseil, M. le secrétaire général Deperrière donne à l'assemblée les renseignements utiles sur cette question.

Le Conseil exprime le vœu que l'administration fasse toutes démarches nécessaires pour hâter, dans la mesure de ses moyens, toutes délibérations des corps élus et toutes formalités administratives pour l'établissement des lignes d'Angers à Trélazé, d'Angers aux Ponts-de-Cé et enfin du réseau de la ville.

Le Conseil fait remarquer combien Angers se trouve en retard des autres villes pour la création de son réseau de tramways.

LA CIRCULAIRE DE M. FOURNIER.

Voici la circulaire que M. Henri Fournier, sénateur, avait adressée aux électeurs du canton de Vouvray (Indre-et-Loire) pour le scrutin de ballottage :

« Vouvray, 14 août 1883.

« Messieurs les électeurs,

« Je m'empresse de vous remercier du nombre important de voix que votre confiance m'a spontanément données.

« Vous avez eu le même dédain que moi pour l'insulte et la calomnie, imprimées, affichées et colportées, pendant toute la durée de la lutte électorale.

« Vous ne vous doutiez pas que c'était se séparer des républicains que de ne pas voter, dans les Chambres et dans les conseils généraux, les dépenses inutiles et inventées à plaisir qui grèvent, par des milliards ajoutés à la dette publique, par des centimes additionnels ajoutés annuellement aux budgets départementaux, dans une proportion si redoutablement croissante, les charges qui, par leur poids, compromettent la liberté d'action de la France.

« Vous ne vous doutiez pas que c'était se séparer des républicains que de ne pas voter la loi qui supprime l'immovibilité de la magistrature, sous prétexte de la suspendre, pour faire de vos juges les instruments de tous les partis, de tous les ministères qui se succèdent de six mois en six mois, et pouvoir ainsi remplacer la loi par l'arbitraire des partis, la pire des dégradations sociales, la plus honteuse et la plus énervante des tyrannies.

« Vous ne vous doutiez pas plus que moi que c'était se séparer des républicains que de ne pas voter une scandaleuse amnistie plénière ; que de ne pas voter la persécution religieuse ; que de ne pas effacer le nom de Dieu de tout enseignement de l'Ecole, afin d'ôter du cœur de nos enfants les sentiments désintéressés qui l'élèvent et le grandissent.

« Vous ne vous doutiez pas que c'était se séparer des républicains que de se faire un devoir de conscience de ne pas voter avec ceux qui courent, par ignorance ou parti-pris, le sol de la France des ruines des institutions qui l'ont faite, jusqu'ici, si grande et si prospère dans le monde, et qui ont sauvé sa liberté, en dépit de ces incessantes révolutions !

« J'ai particulièrement à cœur de témoigner ma reconnaissance aux électeurs de Vouvray, chef-lieu du canton, qui m'ont prouvé leur sympathie par une si belle majorité.

« Recevez, messieurs les électeurs, l'assurance de mes sentiments les plus sincèrement dévoués.

« H. FOURNIER. »

On écrit de Saché, arrondissement de Chinon, au *Journal d'Indre-et-Loire*, sous la date du 22 août :

« On a fait hier, à Saché, une très-bonne capture : un individu fut trouvé dans les placards ; questionné, il prit la fuite, et c'est seulement après vingt-huit minutes d'une course effrénée à travers les bois, et grâce au courage de deux jeunes gens, qu'on parvint à l'arrêter.

« Fouillé par les gendarmes, il a été trouvé nanti de plusieurs baleines enduites de poix dont il se servait pour tirer l'argent des troncs. Il n'opère, avoue-t-il lui-même, que dans les églises ; il portait aussi une fiole d'essence minérale. Avant de livrer à la circulation les pièces volées, il les lavait pour en enlever l'enduit gluant. C'est ainsi que, feignant un accident, il a répandu tout le contenu de sa fiole sur le billon qu'il venait de prendre dans notre tronc.

« Ce malfaiteur, d'une audace extraordinaire, se dit Italien, âgé de trente ans ; ses passeports sont presque tous rédigés en langue allemande. Il est vraiment d'une gaieté et d'une politesse remarquables. Avant de quitter Saché pour Chinon, où il a dû être incarcéré immédiatement, il a adressé à tout le monde un gracieux bonsoir. »

LA CANDIDATURE OFFICIELLE EN VENDÉE.

Le journal la *Vendée* juge en ces termes sévères les manœuvres des républicains dans les scrutins de dimanche dernier :

« Jamais cynisme en matière électorale n'a été égalé plus effrontément par les candidats républicains que dans les élections de dimanche dernier. Jamais la candidature officielle n'a montré aussi peu de pudeur, autant d'impudence.

« Ce qui dominait chez les républicains, c'était le sentiment qu'ils sont les plus forts et que tout leur est permis. Les élections sont pour ces gens-là l'exploitation du suffrage universel : Aidez-moi, disaient-ils aux électeurs, à mordre au gâteau, et je vous en ferai donner les miettes.

« C'est ainsi que, pendant près d'un mois, nous avons entendu faire de tous côtés, dans le département de la Vendée, les promesses les plus abracadabrantes, les promesses les plus ridicules.

« L'un promettait des marchés aux communes, des subventions aux familles ; l'autre promettait des exemptions de service ou des congés à des soutiens de famille, oubliant que ce pouvoir n'est nullement attaché au titre de conseiller général, que s'il pouvait exister, il tiendrait uniquement à une influence personnelle, impossible du reste.

« D'autres veulent doter toutes les communes de leur canton de lignes de chemins de fer à voie étroite, sachant bien cependant qu'ils n'ont pas le sou pour les payer ; d'autres encore gavent leurs agents électoraux de bureaux de tabac, de perceptions, etc.

« En un mot, c'était un ignoble maquignonage dont chaque candidat républicain voulait tirer tout le parti possible, et cela sous les yeux de l'administration qui encourageait de ses conseils ce tripotage honteux.

« Cependant, malgré tout, malgré toutes les promesses ridicules et les menaces répétées des républicains, malgré la pression administrative, la majorité du Conseil général de la Vendée restait encore conservatrice. »

LA PRESSION OFFICIELLE.

L'ouverture de la session du Conseil général a donné lieu à de vifs incidents dans les Côtes-du-Nord, nous dit l'*Indépendance bretonne* :

« M. Le Provost de Launay, père, a donné lecture d'un rapport de la Commission départementale. Ce rapport a causé un premier et vif incident, parce qu'il constatait un fait étrange, à savoir que l'administration se servait de l'argent voté par le Conseil général à l'effet de soulager les malades indigents pour faire de la propagande en faveur des candidats républicains.

« M. de Kergariou a montré la candidature officielle s'exerçant avec un cynisme inouï. Il a donné lecture d'une lettre adressée par le sous-préfet de Lannion à un maire du canton de Tréguier, lettre qui a soulevé, à juste titre, une telle explosion d'indignation sur tous les bancs de l'assemblée départementale, que M. le préfet lui-même a été obligé de désavouer son subordonné, tout en essayant de pallier la manœuvre inqualifiable employée par le sous-préfet de Lannion. On voyait à l'attitude humiliée de la minorité combien la découverte des scandaleux procédés de l'administration, pour combattre ses adversaires, l'atteignait au cœur. »

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 AOUT 1883.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture préc.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture préc.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture préc.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture préc.
3 % amortissable	79 70	79 50	Est	745	745	Obligations			Obligat. foncières 1870 3 %	455 50	456 50
3 % 1/2	81 25	81 42	Paris-Lyon-Méditerranée	1410	1411 25	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	510	510	Est	360 50	360
4 1/2 % (nouveau)	110 80	110 55	Midi	1170	1170	1865, 4 %	521	522	Midi	358	359 25
Obligations de Trésor	108 40	108 50	Nord	1875	1880	1869, 3 %	400	403	Nord	366 50	365 50
Obligations de Trésor nouvelles	506	506	Orléans	1290	1293 75	1871, 3 %	393 50	392	Orléans	360 50	360 75
Bons de liq. départementaux	525	524 50	Ouest	800	800	1875, 4 %	512 25	514	Ouest	359	359
Banque de France	5428	5443	Compagnie parisienne du Gaz	1372 50	1377 50	1876, 4 %	511 50	512	Paris-Lyon-Méditerranée	363 25	363
Comptoir d'escompte	1000	998 75	Canal de Suez	2405	2407 50	Dép. de la Seine, emprunt 1857	237 25	239 75	Paris-Bourbonnais	362 50	361
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1297 50	1300	C. gén. Transatlantique	517	520	Bons de liquid. Ville de Paris	538	538	Canal de Suez	370	370
Crédit de France	20	22 50				Obligations communales 1879	456	457			
Crédit mobilier	342 50	360									

Étude de M<sup>e</sup> FÉLIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, Grand'Rue, n° 8.

D'un exploit du ministère de VINCENT, huissier à Saumur, en date du vingt-trois août mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré,

Il appert que M<sup>me</sup> Eugénie-Marie Rebeilleau, épouse de M. Joseph-Doucelin Gilbert, cultivateur, avec lequel elle demeure à Varrains,

A formé contre son mari, ledit sieur Gilbert, sa demande en séparation de biens, et que M<sup>e</sup> COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué, est constitué pour ladite dame Gilbert-Rebeilleau, sur sa demande.

Pour extrait certifié conforme par moi, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, et celui de ladite dame Gilbert-Rebeilleau.

Saumur, le vingt-quatre août mil huit cent quatre-vingt-trois.

F. COQUEBERT DE NEUVILLE.

Étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE OU A AFFERMER**

UNE TRÈS-BELLE PROPRIÉTÉ

Sise à 2 kilomètres de Saumur,

Comprenant beaux bâtiments, vastes jardins, terres et rangées de vignes.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire. (522)

Étude de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

Pour entrer en jouissance de suite,

**UNE MAISON**

Située au Coudray-Macouard, route de Saumur,

Actuellement occupée par les époux GUIGNON, et servant d'hôtel;

Comprenant :

Un rez-de-chaussée, un premier étage, vastes écuries, grange, hangar, cour et jardin.

S'adresser, pour traiter et avoir des renseignements, à M<sup>e</sup> HACAULT, notaire. (538)

Étude de M<sup>e</sup> Ch. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

**VENTE**

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

Par suite de saisie-exécution,

Le samedi 25 août 1883, à 1 heure après midi.

A Saumur, rue de la Marmaillette, au domicile de M. RAYNAULT, charpentier.

Il sera vendu :

Batterie de cuisine, vaisselle, verrie, appareil à eau de seltz;

Chaises, table ronde en noyer, petit guéridon, table de milieu, commode, armoires, bois de lit en noyer, table de nuit, étagère, commode avec vaisselier, pendules, glaces, tableaux, bureau, secrétaire en noyer et cassette sculptée;

Couettes, matelas, draps, serviettes, torchons, garde-robe d'homme et de femme;

Trois morceaux de chêne et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus cinq pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, Ch. MILLION. (530)

**AVIS**

**COMPAGNIE L'AIGLE**

Assurances à primes fixes contre l'incendie

Etablie à Paris, rue de Châteaudun, numéro 44.

Par décision du conseil d'administration, M. BUREAU (Théodore) a été nommé aux fonctions de représentant de la Compagnie à Saumur.

Constituée en 1843, au capital de deux millions de francs, la Compagnie l'Aigle dispose aujourd'hui, au moyen de son fonds social, de ses réserves et de ses primes courantes et à terme, d'un capital de garantie de plus de trente et un millions de francs.

Les bureaux de l'Agence sont établis à Saumur (Maine-et-Loire), 64, rue de Bordeaux. (533)

M. ANJUBAULT, chirurgien-dentiste, rue Beaurepaire, 1, Saumur. — Consultations tous les jours, de 8 à 11 heures du matin et de 1 heure à 6 heures du soir.

Agence des Ventes et Locations

**L. RENARD**

56, rue de Bordeaux, Saumur.

A VENDRE : Belles propriétés de produit et agrément, maisons, clos de vigne, petites closeries.

A LOUER : Maisons, appartements et chambres.

Placements de fonds.

Recouvrements de toute nature.

Pour renseignements et pour traiter, s'adresser à M. L. RENARD, sous-directeur du Crédit Foncier de France, agent général de l'Union, compagnie d'assurances sur la vie humaine, 56, rue de Bordeaux, Saumur. (539)

**A LOUER**

Pour la Toussaint prochaine.

**UNE PROPRIÉTÉ**

Située à Terrefort, commune de Bagnoux,

Comprenant maison d'habitation, avec un hectare de terre environ.

S'adresser chez M. GUILLEMÉ, libraire, rue Saint-Jean. (523)

**A VENDRE**

QUATRE CHEVAUX DE 4 A 8 ANS

Belles allures,

S'attelant et se montant très-bien.

S'adresser, pour traiter, à M. RENARD, 56, rue de Bordeaux, Saumur.

**A VENDRE**

UN BON CHIEN D'ARRÊT

Très-bien dressé,

Agé de deux ans et demi.

S'adresser à M. HUBERT, garde-particulier, à Milly. (542)

UN MÉNAGE demande un employé, le mari comme cocher et jardinier, la femme comme cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande à se placer, le mari comme cocher ou jardinier-potager, la femme comme cuisinière. — Bonnes références.

S'adresser à M. DUPUIS-LAROCHE, à Saint-Lambert. (545)

**DAVEAU, DOREUR**

Rue du Puits-Neuf, 44, SAUMUR.

VENTE AUX PRIX DE FABRIQUE De GLACES nues, encadrées et à vitrage POUR DEVANTURES DE MAGASINS.

Gravures Françaises, Anglaises et Aquarelles, aux prix des Éditeurs

Dorure de Cadres et d'Appartements, tarifées au mètre.

Demander le Tarif.

**MACHINES A COUDRE**

De tous systèmes.

**BOULITTE**

ARMURIER

SAUMUR, Rue Saint-Jean, 45, SAUMUR.

**L'EXCELSIOR**

Nouvelle Machine à bobine circulaire au lieu de navette.

Cette machine est, par suite de ses mouvements doux, silencieux et rapides, qui sont dus à sa construction rotative, d'une simplicité et d'une durabilité extraordinaires.

C'est la meilleure de toutes les machines construites, jusqu'à ce jour, pour l'industrie et la famille.

La maison se charge de toutes les réparations.

**GRANDS MAGASINS**

DE

**l'Épicerie Moderne**

Rue et Place du Marché-Noir.

**L. ALLORY**

SAUMUR.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Billet  
**1 Franc**

**LOTÉRIE de l'EXPOSITION d'AMSTERDAM**

AUTORISÉE PAR ARRÊTÉ ROYAL DU 1<sup>er</sup> AVRIL 1883, N° 10

6,000,000 de BILLETS FORMANT 30 SÉRIES de 200,000 BILLETS chacune

Cette Loterie donne en Lots :

**LA MOITIÉ DE SON CAPITAL**

<p><b>Six Gros Lots</b></p> <p>1 Gros Lot d'une valeur de 200,000<sup>f</sup></p> <p>2 Gros Lots d'une valeur de 100,000<sup>f</sup> 200,000<sup>f</sup></p> <p>1 Gros Lot d'une valeur de 50,000<sup>f</sup></p> <p>2 Gros Lots d'une valeur de 25,000<sup>f</sup> 50,000<sup>f</sup></p> <p>6 Gros Lots Reporté... 500,000<sup>f</sup></p>	<p>6 Lots Reporté... 500,000<sup>f</sup></p> <p>30 Lots d'une valeur de 10,000<sup>f</sup> 300,000<sup>f</sup></p> <p>60 Lots d'une valeur de 5,000<sup>f</sup> 300,000<sup>f</sup></p> <p>30 Lots d'une valeur de 4,000<sup>f</sup> 120,000<sup>f</sup></p> <p>30 Lots d'une valeur de 3,000<sup>f</sup> 90,000<sup>f</sup></p> <p>60 Lots d'une valeur de 2,000<sup>f</sup> 120,000<sup>f</sup></p>	<p>216 Lots Reporté... 1,430,000<sup>f</sup></p> <p>360 Lots d'une valeur de 1,000<sup>f</sup> 360,000<sup>f</sup></p> <p>900 Lots d'une valeur de 500<sup>f</sup> 450,000<sup>f</sup></p> <p>1740 Lots d'une valeur de 200<sup>f</sup> 348,000<sup>f</sup></p> <p>3490 Lots d'une valeur de 100<sup>f</sup> 349,000<sup>f</sup></p> <p>1260 Lots d'une valeur de 50<sup>f</sup> 63,000<sup>f</sup></p> <p>7,966 Lots Valeur 3,000,000</p>
--	---	--

Il y a SEPT MILLE NEUF CENT SOIXANTE-SIX LOTS d'une Valeur de TROIS MILLIONS

**TIRAGE A LA CLOTURE DE L'EXPOSITION**

LES 30 SÉRIES en dehors des Lots qui leur sont affectés CONCOURRONT au TIRAGE DES SIX GROS LOTS

VENTE AU DÉTAIL : dans tous les Bureaux de Tabac, chez les Libraires et Marchands de Journaux, et dans les Gares de Chemins de fer. VENTE EN GROS : adresser Espèces, Chèques ou Mandats à M. BASSET, 3, Rue Montesquieu, PARIS.

On demande des Correspondants dans toutes les Villes de France.

Billet  
**1 Franc**

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.  
Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.